



robert fleury

à l'écoute du consommateur

Les pages dédiées à La Consommation accueillent aujourd'hui la première chronique "A l'écoute du consommateur", justement ouverte aux préoccupations des consommateurs d'ici. Cette semaine il est question de l'achat d'une automobile usagée, donc des risques qui en découlent, de la façon de bien s'en tirer quand même. Chaque fois, un ou plusieurs cas sont soumis en exemple pour étoffer cette rubrique.

page C-1

McCleery assure la protection des ministres du gouvernement Lévesque

par Claude VAILLANCOURT

La sécurité des ministres du gouvernement du Parti québécois est assurée depuis un an — et ce jusqu'à nouvel ordre — par Les Entreprises NAC Inc., une organisation parapétrolière dirigée par l'ex-sergent d'état-major de la GRC, Donald McCleery, celui-là même qui a été congédié des forces policières fédérales pour ses relations avec des gens ayant eu des contacts avec le monde interlope. Ce même M. McCleery, rappelons-nous, a précédemment administré une agence spécialisée dans l'infiltration des partis politiques et des organisations politiques et son nom est maintes fois

mentionné à l'enquête McDonald, à Ottawa, en rapport avec de prétendues activités illégales de la GRC.

Le contrat gouvernemental

C'est en date du 21 mars 1978 que le Conseil du trésor a confirmé de nouveau le contrat de l'équipe McCleery.

Jusqu'au 8 octobre 1977, la sécurité et le transport des membres du conseil exécutif du gouvernement étaient assurés par l'agence SOPEQ Inc.

Le 18 du même mois, le Conseil du trésor, par le document "C.T. 108676", autorisait le ministère de la Justice à

recourir aux services de l'agence Les Entreprises NAC.

Cette autorisation tient du fait que, précédemment, le Conseil des ministres et le Conseil du trésor, par l'arrêté-en-conseil 4321-77 et par les "C.T. 109404 et 109405", avaient adopté une politique permanente concernant la sécurité et le transport des membres du Conseil des ministres.

Cette politique prévoyait notamment une augmentation du nombre de gardes-du-corps-chauffeurs au service de sécurité interne et fixait à 42 le nombre de gens nécessaires.

A cette époque, 13 postes étaient

toujours vacants et 8 personnes avaient accepté de suivre l'entraînement requis, après avoir été sélectionnées par la Commission de la fonction publique. Elles sont entrées à l'Institut de police du Québec, le 5 février 1978, pour y recevoir une formation d'une durée de six semaines.

Volte-face

Pendant cette période, soit du 28 juin 1977 au 8 octobre 1977, le service de sécurité interne a eu recours aux services de l'agence SOPEQ.

Mais en octobre 1977, le gouvernement (Suite à la page A2, 1re col.)

LOCATION DE VOITURES
millage illimité

A PARTIR DE
\$16.95
PAR JOUR

Location d'Autos
514-401-1111 - TEL.: 872-6337

LE SOLEIL

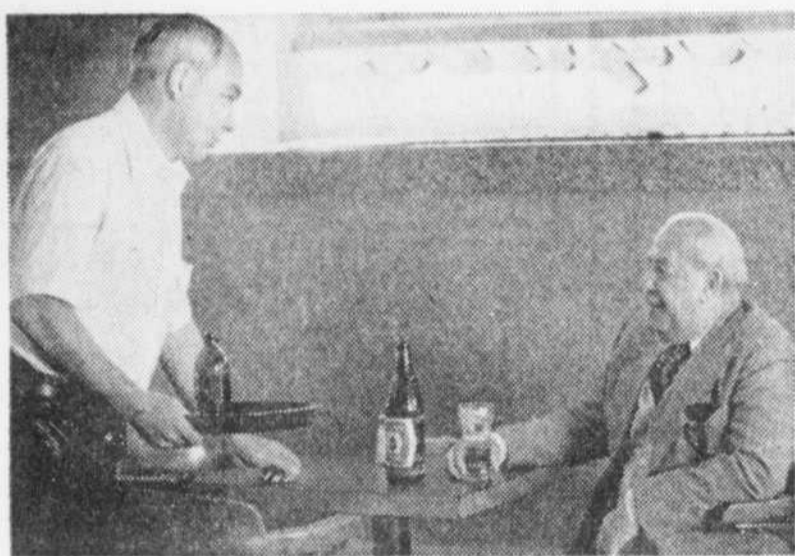
134 PAGES 9 CAHIERS

QUEBEC, MERCREDI 27 SEPTEMBRE 1978

82e ANNEE, No 69 PRIX 25¢

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376, du Roi, suite 308. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcoolés)

mercredi



Le Soleil, André Boucher

Menace sur les tavernes

Les habitués de tavernes ont peur de perdre leur dernier refuge si le PQ donne suite au projet de faire disparaître les tavernes au profit des brasseries, comme le recommande un comité d'étude. page A-3

Discrimination à Air Canada

L'Association des gens de l'air du Québec a mis la main sur des documents confidentiels d'Air Canada et en révèle les données qui prouvent la discrimination dont sont victimes les francophones dans la politique d'embauche des pilotes de cette société d'Etat. page A-5

Partage des pouvoirs

Les provinces auront quand même obtenu de La'onde que le partage des pouvoirs soit débattu en même temps que la réforme de la constitution. page B-1

Un retour aux sources du PQ

Notre chroniqueur Gilles Lesage démontre que M. René Lévesque effectue tout simplement un retour aux sources avec l'adoption, par la députation péquiste, de la politique relative à l'union monétaire et douanière. page A-5

Echec des Gens de l'air

Les contrôleurs aériens du Québec ne pourront avoir leur propre syndicat. La Commission des relations de travail dans la fonction publique leur interdit de se séparer de la CATCA. page B-1

Les Remparts sont confiants

Après de nombreux mois de problèmes financiers et sportifs, les Remparts de Québec ont confiance que le vent va tourner en leur faveur. page D-3

léonce gaudreault
en ontario
francophone

Un P'tit Québec au coeur de l'Ontario. Léonce Gaudreault nous parle de Hearst "l'épine dans le talon de la riche province anglosaxonne d'Ontario". page B-12

Globensky de retour

Les Dusters de Binghamton, de la Ligue américaine de hockey, aligneront beaucoup de joueurs connus des amateurs québécois. L'instructeur Joe Hardy pourra compter, par exemple, sur les services d'Allan Globensky, l'ancienne terreur du hockey junior qui s'était exilé en Finlande. page D-2

sommaire

Annonces classées	H-4 à H-19
Arts et lettres	E-10 à E-12
Bandes dessinées	E-14 et H-20
Carrières et professions	D-12
Consommation	C-1 à C-4
Décès	H-21
Economie-finances	E-1 à E-4
Feuilleton	H-18
Hier et aujourd'hui	D-10 à D-13
Horoscope	H-19
Information régionale	B-2 et B-3
Mot mystère	H-7
Mots croisés	H-17
Où aller à Québec	E-14
Page documentaire	A-5
Patron	H-16
Pierre Champagne	A-7
Sport	D-1 à D-7
Télévision	E-13

météo

Ensoleillé en matinée avec ennuagement progressif. Aperçu pour demain: ciel variable et frais. Détails, page H-4

Accord de principe avec les facteurs

OTTAWA (PC) — Un accord de principe est intervenu tôt ce matin entre le syndicat des facteurs et le gouvernement fédéral.

La livraison du courrier devait reprendre son cours normal dès aujourd'hui à l'issue de 11 heures de négociations entre les représentants des 19.000 membres du Syndicat canadien des facteurs et ceux du Conseil du trésor.

Un mémoire d'entente a été signé par les parties tôt aujourd'hui.

Les pourparlers se sont déroulés sous la médiation du ministre intérimaire du Travail, M. André Ouellet.

M. Ouellet a indiqué que les modalités de l'accord demeureraient

confidentielles jusqu'à ce que tous les syndiqués aient eu la possibilité d'en prendre connaissance.

Concessions réciproques

Il a cependant expliqué que les deux parties avaient fait des concessions durant les pourparlers.

"En conséquence, nous sommes heureux d'annoncer qu'un règlement responsable est intervenu dans le meilleur intérêt du public canadien".

Le président du syndicat, M. Robert McGarry a déclaré que le comité syndical de négociations s'était prononcé unanimement en faveur de l'entente.

Il a remercié le ministre d'avoir incité les parties à reprendre le dialogue.

Selon lui, l'accord est "le meilleur possible dans les circonstances".

M. McGarry a également dit aux reporters que les modalités de l'entente ne seraient pas divulguées publiquement avant que les membres du syndicat en aient pris connaissance. Il estime qu'un règlement du conflit par voie négociée est de beaucoup préférable à la promulgation d'une loi spéciale.

Le gouvernement étudiait la possibilité de recourir à la coercition, mais ce projet a été abandonné lundi soir, lorsque le président du syndicat a communiqué avec le ministre Ouellet pour demander la reprise des négociations.

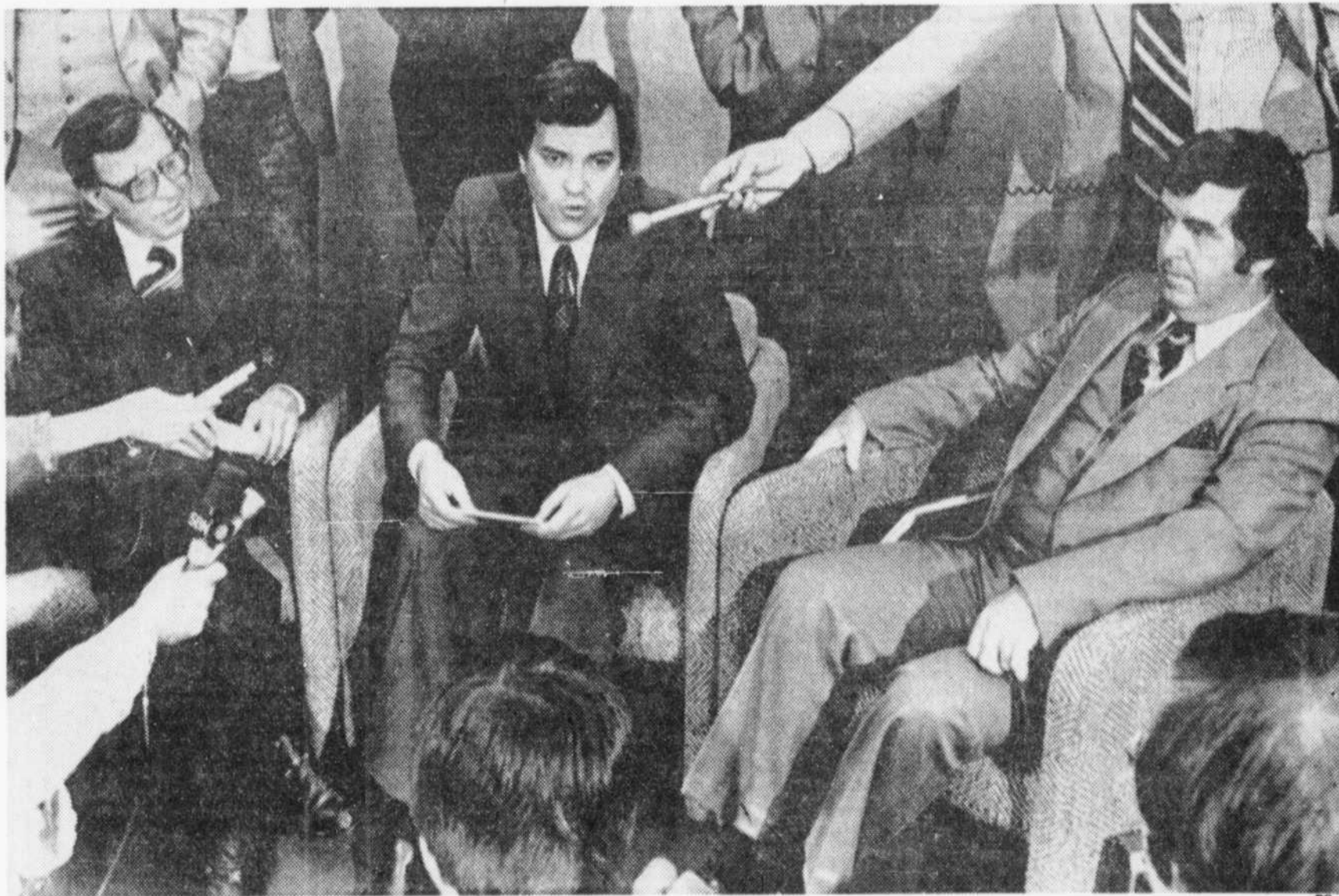
M. Ouellet avait rencontré le syn-

dicat brièvement, plus tôt, et déclaré qu'il jugeait utile de réunir les deux parties pour continuer la discussion. Il a ensuite invité les négociateurs du Conseil du Trésor à rencontrer les chefs syndicaux aux bureaux du ministère du Travail à Hull.

L'intervention de Ouellet

M. McGarry a dit que le syndicat avait communiqué avec M. Ouellet parce que les discussions avec le président du Conseil du Trésor, M. Robert Andras, et le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, étaient frustrantes.

Nouveau venu en relations ouvrières, M. Ouellet est devenu ministre du Travail par intérim plus tôt ce (Suite à la page A2, 3e col.)



Le ministre des Postes, Gilles Lamontagne (à gauche), le ministre intérimaire du Travail, André Ouellet (au centre), et le président de l'Union des facteurs Robert McGarry, s'entretenant avec la presse la nuit dernière à Ottawa après en être arrivés à un accord de principe.

Broadbent affirme qu'Ottawa cache ou manipule les données sur le chômage

OTTAWA (PC) — Le leader néo-démocrate, M. Ed Broadbent, a rendu publics des documents qui, selon lui, montrent que "des responsables locaux et régionaux des centres de main-d'oeuvre ont reçu l'ordre d'Ottawa de taire des informations et des données de base sur les véritables taux de chômage".

Au cours d'une conférence de presse mardi, M. Broadbent a fait circuler un mémo du ministère de la Main-d'oeuvre dans lequel un fonctionnaire de haut niveau avise des autorités régionales de garder confidentielles des estimations sur le taux de chômage

local et le surplus de main-d'oeuvre ou de ne pas le produire du tout".

"Comme vous savez, ces estimations ont été la cause de certains ennuis pour le ministre (le ministre de la Main-d'oeuvre Bud Cullen) à cause de la contradiction possible avec les taux de surplus de main-d'oeuvre du programme Canada au travail", peut-on lire dans le mémo.

Celui-ci est daté du 15 mai 1978 et signé par M. Harry Hodder, sous-ministre adjoint pour les politiques de stratégie et la planification au ministère de la Main-d'oeuvre.

"Puisqu'il n'est pas évident à mes

yeux que vous en ayez de besoin, non plus que vous ayez des raisons valables de les transmettre, je vous suggérerais que nous évitions de les produire", écrit M. Hodder dans un mémo adressé aux directeurs des bureaux régionaux.

Cependant, M. Hodder ajoute que des autorités régionales, si elles le veulent, peuvent faire des estimations locales sur le nombre de personnes au travail ou en chômage, en rapport avec l'occupation ou l'industrie, à la condition qu'elles "soient gardées confidentielles".

Chômage caché

M. Broadbent a souvent critiqué les

méthodes utilisées par le gouvernement pour calculer le taux de chômage, affirmant que les chiffres officiels sous-estiment le nombre véritable de Canadiens sans emploi et n'incluent pas "le chômage caché".

Il a dit aux reporters: "C'est la confirmation officielle, pour la première fois, que ce que nous disions est vrai".

Les dernières estimations officielles publiées par Statistique Canada indiquent que le taux désajusté de chômage était de 8,5 pour cent en août. Selon l'agence gouvernementale, le (Suite à la page A2, 2e col.)



Un champion

Sprite, un Bichon Maltais champion, a reçu la plus belle rosette au cours de l'exposition canine tenue à Québec en fin de semaine. Glenna Fierheller, d'Ottawa, est propriétaire de ce chien dont le juge Hans Brunette a su apprécier les qualités physiques.

McCleery assure... (Suite de la première page)

ment faisait volte-face et décidait de confier à l'agence NAC le soin de veiller à la sécurité de ses ministres.

Depuis ce moment et jusqu'à la réception d'un avis contraire, ce sont toujours les hommes de M. McCleery qui veillent à la sécurité des ministres péquistes.

Il importe de souligner que le "Groupe de sécurité NAC", et "Les Entreprises de sécurité NAC" (c'est à cette dernière compagnie à qui le gouvernement du Québec a confié la protection de ses ministres) résident tous deux dans le même édifice à la même adresse, soit 815, Côte Vertu, Ville Saint-Laurent, Montréal. L'incorporation du "Groupe de sécurité NAC" suit par contre celle des "Entreprises de sécurité NAC".

Donald McCleery

Donald McCleery, le cerveau de l'opération "vol de dynamite" au sein de la Gendarmerie royale du Canada, l'un des grands responsables des opérations policières de l'historique crise d'octobre de 1970, a été congédié par la GRC au début de 1973, pour avoir eu des relations étroites avec M. Mitchell Bronfman, une relation d'affaires du non moins célèbre William O'Bronfman dont les déboires devant la Commission d'enquête sur le crime organisé sont connus. Donald McCleery est également ce même sergent d'état-major qui, selon les témoignages relatés à la Commission d'enquête McDonald, nourrissait une telle haine à l'endroit d'un présumé terroriste qu'il voulait inventer une situation, en se servant de la dynamite volée, pour le compromettre et le neutraliser.

Mercenaire démis aux Comores

MORONI (Reuter) — Le colonel Moustapha Madhjou, (alias Bob Denard), mercenaire d'origine française, a été démis de ses fonctions à la tête des forces armées comoriennes, a annoncé hier le co-président Ahmed Abdallah. Il a précisé que le colonel quitterait "très prochainement" les Comores.

Bob Denard, qui avait participé en mai au coup d'Etat qui avait chassé du pouvoir Ali Soilih, avait déclaré que cette opération devait être la dernière de sa carrière de mercenaire, qui l'avait conduit sur différents théâtres de combat africains, dont le Congo et le Biafra.

Bob Denard, qui avait adopté un nom musulman après le coup d'Etat de Moroni, avait affirmé également vouloir s'établir aux Comores.

Le "colonel Moustapha Madhjou" avait même fait brièvement partie du directoire politico-militaire qui succéda dans un premier temps au régime d'Ali Soilih, tué quelques jours après le putsch. Il était resté jusqu'à présent le chef des forces armées comoriennes.

Cette responsabilité voyante au sein d'un Etat africain indépendant avait poussé l'Organisation de l'unité africaine à exclure la délégation comorienne de la conférence de Khartoum, en juillet dernier.

le saviez-vous?

L'Italie détient le record mondial pour la consommation du vin avec 117 litres par tête d'habitant, chaque année (UPI).

Les juges ne seraient pas satisfaits de leur salaire

OTTAWA (PC) — Certains juges sont devenus amers au sujet de leur salaire et de leur situation financière en général. Tel est l'avis exprimé par M. Irwin Dorfman, président d'un comité fédéral de révision de la rémunération des juges.

M. Dorfman, un ancien président du Barreau canadien, et les trois autres membres de son comité ont été nommés à leur fonction le 1er août par le gouvernement fédéral. Ils tiennent des réunions à huis clos pour recueillir de l'information qui les conduira à la rédaction d'un rapport suggérant les modalités de rémunération des juges.

Le rapport doit être complété pour le 1er novembre.

Selon M. Dorfman, des juges de tous les coins du pays sont déjà entrés en contact avec lui pour lui exposer leurs problèmes, ce qui l'a surpris. "Je ne pensais pas qu'ils étaient à ce point touchés par la question", a commenté le président du comité.

Revenus annuels

Le salaire annuel des juges s'échelonnent de \$47,000 pour un juge de

district par exemple, à \$69,000 pour le juge en chef de la Cour suprême du Canada. Les magistrats touchent également des allocations de dépenses allant de \$3,500 à \$6,500 par année.

Un rapport du Barreau canadien a déjà proposé la formation d'un comité consultatif qui ferait des recommanda-

tions concernant les salaires de la magistrature. Pour l'instant, le cabinet doit recevoir l'approbation du Parlement pour modifier le traitement des magistrats.

Le même rapport du Barreau suggère au Parlement d'augmenter entre-temps les salaires des juges de \$5,000 en 1979 et d'un autre \$5,000 en 1980.

Le coût de la vie a augmenté de 80 pour 100 au pays depuis 1967, alors que le salaire des juges a augmenté de 46 pour 100 seulement, en dépit d'une hausse de productivité de 26 pour 100. Une telle perte de revenus réels, estime le Barreau, cause des effets préjudiciables au moral des membres de la magistrature et crée des problèmes de recrutement.

le blouson ample recto-verso



de notre boutique Yves Saint Laurent

Côté face, une popeline légère... côté pile, un velours côtelé très souple! En plus, une ligne ample et sportive pour l'aisance, des poches pratiques... chameau sur brun, réversible de 38 à 44, \$100.

la maison
SIMONS
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy

le blouson de cuir se double!



Sportif dans l'allure, chaleureux dans sa doublure de tissu-fourrure pelucheux... le blouson à bords-côtes se surpique, ajuste ses pattes de serrage aux côtés, costaud en brun, \$175.

la maison
SIMONS
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy

Broadbent affirme... (Suite de la première page)

nombre de personnes sans emploi était de 892,000.

De l'avis du leader néo-démocrate, si le "chômage caché" était compté, le taux de chômage serait plus élevé d'à peu près trois pour cent.

Cullen réplique

Au cours d'une conférence de presse, le ministre de la Main-d'oeuvre, M. Bud Cullen, a par ailleurs avoué que les responsables régionaux avaient reçu instruction de mettre fin à la divulgation des taux locaux de chômage et de surplus de main-d'oeuvre parce qu'il peut s'en trouver embarrassé.

Le ministre a ainsi confirmé les allégations du leader néo-démocrate faites plus tôt au cours de la journée, tout en précisant que les calculs régionaux du nombre de chômeurs par catégories d'occupation ou d'industrie étaient pour usage interne seulement et non pour utilisation publique.

M. Cullen a révélé qu'il est embarrassé quand il n'y a pas concordance entre les estimations locales et les chiffres que publie chaque mois Statistique Canada sur la main-d'oeuvre.

Il a indiqué que les évaluations faites localement ne sont pas toujours justes ou sont une combinaison des chiffres de Statistique Canada, du nombre de prestataires d'assurance-chômage dans une région donnée et du nombre de personnes enregistrées aux centres de main-d'oeuvre.

Tout en confirmant la véracité du mémo confidentiel rendu public par M. Broadbent, M. Cullen a nié vouloir faire en sorte que les chiffres sur le chômage paraissent moins accablants pour le gouvernement. Il a qualifié l'attitude de M. Broadbent d'exemple type de réaction irréfléchie.

Accord de...

(Suite de la première page)

mois-ci quand M. John Munro a dû renoncer à son portefeuille. M. Munro avait violé une directive du Cabinet en téléphonant à un juge en faveur d'un citoyen.

Normalement, le ministre du Travail ne se mêle pas de pareils conflits, les fonctionnaires étant régis par une loi spéciale. Ils ont l'habitude de transiger directement avec le Conseil du Trésor, qui se montre rigide dans ses négociations à cause des restrictions fédérales des dépenses.

Hier, le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, avait demandé un moratoire de trois ans sur toutes les grèves de travailleurs des postes. M. Lamontagne, qui s'adressait à un groupe d'hommes d'affaires de Toronto, a demandé aux syndicats des postes un répit de trois ans, le temps pour le ministre de se muer en corporation de la Couronne.

Il a déclaré de plus que si le projet de loi créant Postes Canada était déposé en Chambre d'ici Noël, il y a toutes les chances qu'il soit adopté en mars.

M. Lamontagne a accepté sa part de responsabilité pour les nombreux problèmes d'organisation du travail qui ont été vécus aux postes, et il a de plus donné quelque crédit au syndicat pour la reprise des négociations, qui ont mené au règlement de ce matin.

Election de Mulroney

MONTREAL (PC) — M. Brian Mulroney, président de Iron Ore of Canada depuis 1977, a été élu membre du bureau des gouverneurs de l'université Concordia. M. Mulroney a été candidat à la direction du Parti progressiste-conservateur lors du congrès qui s'est soldé par la victoire de M. Joe Clark et la défaite de M. Claude Wagner.

le mouton se retourne... en manteau trois-quarts!



et ganse de cuir sa peau suédée!

Luxeusement sportif mais robuste, le manteau trois-quarts se fait anti-froid avec sa fourrure au dedans... et découpe sa peau de mouton suédée qu'il soutache de cuir aux coutures!

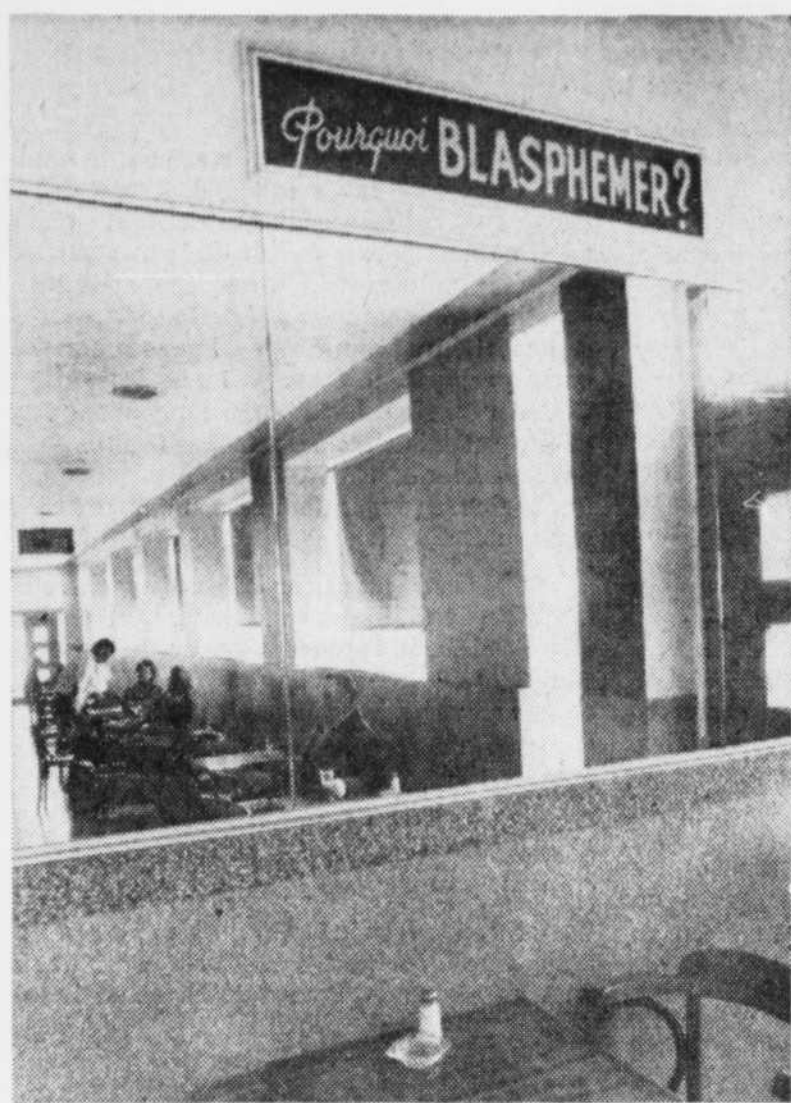
Coupé droit et impeccable, avec son col cranté, sa martingale piquée au dos... c'est la priorité au vrai confort en taupe, 38 à 46, \$475.

Son foulard importé d'Angleterre, \$10.95

Sa casquette anglaise exclusive à la maison, \$25.

la maison
SIMONS
place de l'hôtel de ville / place sainte-foy

Les piliers de taverne: "Laissez-nous nos refuges!"



Le Soleil, André Boucher



"Ici, un homme peut être tranquille"

Le Soleil, André Boucher



"Trop de femmes, ça nous trouble"

Jean-Louis GARNEAU

Le Soleil, André Boucher

par Elyette CURVALLE

"Le seul sanctuaire qui nous reste à nous, hommes, pour causer entre hommes sans être troublés par les femmes, et on veut nous l'enlever..." Assurément, le client de la Taverne Royale, rue Sainte-Hélène, n'est pas du tout d'accord avec les recommandations formulées par un groupe de travail sur la loi de la Commission de contrôle des permis d'alcool.

Le rapport remis lundi au ministre de la Justice Marc-André Bédard stipule qu'une période de trois ans soit accordée aux propriétaires de tavernes pour leur permettre de convertir leurs établissements en des établissements d'autres catégories.

"Il y a 25 ans que je viens ici". Gonzague Gosselin est assis devant sa bière, entouré d'André Aubin, un autre habitué et Jacques Morissette. Il est deux heures de l'après-midi et dans la salle de la Taverne Royale règne un calme que ne vient troubler aucun éclat de voix. Seuls ou en groupe, des hommes boivent en silence ou "placotent" entre amis, entre "chums de taverne".

"Si on nous enlève les tavernes, on trouvera un autre moyen de se retrouver entre hommes" dit l'un des buveurs. "On a besoin d'un lieu pour se défouler", reprend son voisin.

Se cacher

André R. qui vient ici chaque jour se joint au chœur de protestations: "C'est le dernier endroit où l'on peut se cacher (surprise de l'auditeur...), se réfugier (se réfugier?...), je veux dire qu'ici, on est libre".

Liberté d'attitude, liberté vestimentaire, liberté de langage. Ce qui est possible dans la taverne ne le sera plus dès que les femmes en franchiront le seuil. Il faudra surveiller son langage, plus question de sacrer, de raconter des histoires "croustillantes". "On ne pourra plus venir après le travail habillé de même", dit un consommateur en montrant son pantalon maculé d'huile, résultat d'une journée de labeur.

Mais la taverne n'est pas qu'un endroit où l'on se raconte des histoires "pas racontables".

S'il est un refuge pour certains, l'endroit où leur épouse ne peut venir les chercher... où ils ne risquent pas de la rencontrer, il est, pour d'autres, un lieu de confidences.

"Les femmes ont les salons de coiffure et d'autres endroits où elles peuvent s'épancher, nous on a la taverne".

Henri est assis à sa table habituelle, à la Taverne Caron, rue Saint-Jean. Le propriétaire, Jean-Marc Caron, est assis avec quelques habitués. La salle est pleine, protégée de la rue par les rideaux oranges.

Un décor simple

Dans les tavernes, pas de fioritures, un sol de dalles, quelques tables rondes, le bar, la télévision dans un coin, et la lumière crue du néon; un peu trop crue parfois, et un peu trop cruelle.

"Ici, un homme peut être tranquille, dit Henri. Assez souvent, certains parlent entre eux de leurs problèmes familiaux, de leurs problèmes d'hommes. Ils parlent des femmes, de leurs femmes; ce sont des choses dont ils ne pourraient pas discuter ailleurs, et surtout pas en présence de femmes".

La Commission des droits de la personne avait émis des représenta-

tions à l'effet que le permis de taverne permet l'exercice de la ségrégation.

"T... y'a pas de ségrégation pantoute... elles ont qu'à en faire des tavernes pour les femmes, on ira pas les déranger".

Des tavernes pour les femmes... L'idée pourrait être exploitée. Mais que diraient les maris?

"Dans le Quartier latin, explique Jean-Marc Caron, propriétaire de la Taverne Caron, il y a beaucoup de chambreurs, des gens qui vivent seuls, qui n'ont pas les moyens d'avoir une télévision, ils viennent ici la regarder, il y a plus d'ambiance pour écouter le sport".

Le sport

"Je viens souvent regarder des parties de hockey, de football ou des combats de boxe" déclare Guy Chalifour. Guy est étudiant; avec Luc Poitras, il est le seul "moins de 30 ans et plus" rencontré dans une taverne. La clientèle y est plutôt composée de vieux habitués. Chez les jeunes, la brasserie a remplacé la taverne. La bière y est plus chère et c'est plus bruyant, mais les temps ont changé ("la clientèle ne se renouvelle pas" constate Jules Gagné de la Taverne du Quartier latin).

"Je serais déçu si on enlevait les tavernes, dit tout de même Guy Chalifour; bien sûr, ce n'est pas la même classe de gens que dans les brasseries, mais ici, on se sent nous-mêmes. Entre gars, on peut se laisser aller".

"Et ça fait tout de même partie de notre patrimoine, qu'on le veuille ou non", ajoute Luc Poitras.

Autre argument non négligeable pour ces consommateurs de bière que sont les usagers des tavernes: si les femmes sont admises, le prix de la bière va augmenter. C'est la triste éventualité qu'évoquent la plupart des consommateurs. "Sans compter qu'il va falloir la leur payer...".

Autre triste perspective: le bruit, la musique assourdissante qui rend toute conversation impossible. "Alors qu'il est si agréable de parler politique, sport, chasse, et même cuisine, soupire un vieil habitué de la Taverne Miller. Ce n'est pas qu'on n'aime pas les femmes, au contraire, on les adore".

"Je les aime tellement que je veux pas les voir icitte"... dit Gonzague Gosselin en riant d'un air entendu.

Les "pour"

"Les femmes dans les tavernes, ce n'est pas pour demain", écrivait un confrère un jour de janvier 1970. Les femmes dans les tavernes du Québec, c'est peut-être pour demain, cher Fernando. Certains sont déjà "pour". "A 100 pour 100, à condition que le prix de la bière n'augmente pas".

Les femmes ont pénétré dans les pubs anglais, elles y jouent aux fléchettes en buvant la lager, l'ale ou le stout, pourtant, le pub n'a rien perdu de son charme; on y va à la sortie du travail, on y a le verbe haut et l'histoire leste facile. Celles qui n'aiment pas s'abstiennent.

La première fois qu'une femme a pénétré dans une taverne new-yorkaise, en août 1970, elle a reçu le contenu d'un verre de bière sur la tête et juré... mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

"Par pitié, laissez-nous nos tavernes..." implorait un "pilier de tavernes"; "on veut la paix, la tranquillité, se détendre, jaser avec les copains, parler des affaires d'hommes, entre hommes". Ce n'est pas de la ségrégation se défendent-ils, c'est du répit que l'on s'accorde.

\$1,443,915 pour le parc industriel, à Saint-Augustin

par Benoît ROUTHIER

Les gouvernements du Québec et fédéral viennent de permettre, par une subvention de \$1.443.915, à la Communauté urbaine de Québec (CUQ), de réaliser l'installation d'infrastructures de services dans un deuxième secteur de son parc industriel, à Saint-Augustin.

Il s'agit là d'un projet de

\$2.188.915 et, lundi soir, le conseil de la CUQ a adopté un règlement d'emprunt de \$745.000 représentant la différence entre le coût global du projet et la subvention.

La subvention a été consentie en vertu de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures industrielles signée il y a quelques mois par M. Marcel Lessard, ministre de l'Expansion économi-

que régionale, et M. Jacques Léonard, ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ).

Le projet se concrétisera au cours des années 1978, 1979 et 1980. Cette phase II du développement du parc industriel de la CUQ signifie que 150 acres de terrain supplémentaire seront disponibles pour accueillir les industries.

Un communiqué de la CUQ laisse voir que, depuis 1972, l'établissement d'industries dans le parc à Saint-Augustin

a généré des investissements de plus de \$21 millions et créé 821 emplois.

COURS DE FLEURISTE
Session spéciale donnée à Québec en collaboration avec L'ATELIER DE MONTREAL
9034, L'Esplanade (Montreal), H3B 2C4
Renseignements: (514) 388-6957
(sans rendez-vous à l'avance)
Permis numéro 749516. Culture personnelle, ministère de l'Éducation.

Bertrand, leader adjoint du PQ au parlement

(PC) — Le député de Vanier, M. Jean-François Bertrand, agira désormais comme leader adjoint du gouvernement à l'Assemblée nationale.

La nomination de M. Bertrand a été annoncée hier par le bureau du leader parlementaire, M. Claude Charron, à l'issue de la réunion du caucus des députés qui s'est tenue à Québec.

M. Bertrand, âgé de 32 ans, est président du caucus des députés de la région de Québec depuis son élection en 1976 et adjoint parlementaire au ministre des Travaux publics.

M. Yves Duhaime, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, occupe également ce poste de leader adjoint du gouvernement.

Discothèque à vendre
ou
associé demandé
située centre-ville
Ecrire au dépt 9109, Le Soleil

10%

obligations
Municipalités, Cégeps,
Commissions Scolaires, Hôpitaux.

GRENIER RUEL & CIE INC.
MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES
SIÈGE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL
2, AVENUE CHAUVEAU, QUÉBEC/692-3000
SUCCURSALE 800 PLACE VICTORIA/MONTREAL

POMPES
VENTE - REPARATION
RESIDENTIEL - COMMERCIAL
POMPES INDUSTRIELLES
STE-FOY 1830 O., BOUL. HAMEL, STE-FOY 872-5622

salle de bain à rénover!

GUILLLOT

EXPERTS EN PLOMBERIE-CHAUFFAGE-ELECTRICITE
661-9211

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. FrancoeurPrésident et directeur général:
Paul-A. AudetVice-président et trésorier:
Charles-A. PoulinRedacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude BeauchampDirecteur de l'information:
Claude MassonDirecteur de l'édition:
Marcel PEPIN

Le pamphlet politique de Marc Lalonde

Dans une étude truffée de chiffres et enjolivée de savants graphiques, le Bureau fédéral des relations fédérales-provinciales, que dirige le ministre Marc Lalonde conclut que la souveraineté-association prônée par le gouvernement Lévesque se traduirait par une perte économique pour le Québec et un refus de collaboration de la part des autres provinces.

Les auteurs anonymes de l'étude, qui se veut scientifique, poursuivent un but évident: discréditer une option qu'ils qualifient eux-mêmes d'imprécise avant d'en connaître la vraie teneur, en se fondant sur les réactions politiques de quelques leaders choisis du Canada anglais et sur le comportement du commerce inter-provincial, tel qu'il se pratique présentement.

En additionnant ici et là des colonnes de chiffres, ils soutiennent que le Québec bénéficie d'un surplus commercial de \$1 milliard, surplus qu'il ne pourrait conserver dans un autre régime, les autres provinces n'étant plus alors intéressées à poursuivre le même type de relations commerciales. Le Québec est au moins quatre fois plus dépendant des autres provinces qu'elles ne le sont de lui, affirment-ils, avant d'inviter les Québécois à privilégier le régime fédéral actuel.

Le portrait du secteur manufacturier de

l'économie québécoise que dressent les spécialistes à la solde de M. Lalonde — sont-ils des économistes ou des politicologues? On ne le sait. — diffère peu du tableau que brossait le gouvernement québécois lui-même dans un document préparé l'an dernier en prévision du sommet économique de La Malbaie.

Mais l'étude intitulée "Les réalités commerciales au Canada et la question de la souveraineté-association" se limite à l'examen du secteur manufacturier, ce qui fournit certes une bonne idée d'un secteur économique important, mais ne constitue nullement une vue d'ensemble des rapports économiques généraux entre le Québec et le reste du pays. Présenter que le Québec se placerait dans une position de faiblesse en voulant négocier une association économique, à cause de sa dépendance du marché canadien pour les produits manufacturés, suppose que ni l'Ontario, ni les provinces de l'Ouest ne tiendraient compte, entre autres, du réservoir de matières premières que constitue le Québec.

Mais comme il s'agit de scénarios hautement hypothétiques, il est pratiquement impossible de donner tort ou raison à ceux qui s'amuse à prédire d'avance l'humeur des négociateurs des deux camps. L'étude du ministre Lalonde ne mettant nullement en relief les points forts de

l'économie québécoise, ce qui lui donne davantage l'allure d'un pamphlet politique plutôt que d'un document académique sérieux, il est probable que les dirigeants québécois l'écarte-ront du revers de la main.

Pourtant, le document contient quelques renseignements très utiles. Par exemple, il fait ressortir à juste titre que les exportations québécoises vers l'étranger progressent moins vite qu'ailleurs au pays. Il note aussi que plusieurs secteurs de l'économie québécoise ne résistent à la dégringolade que grâce au soutien de politiques tarifaires protectionnistes. Il confirme que l'économie québécoise est tributaire de centres de décisions qui lui échappent.

Or, le commerce extérieur dépend précisément des autorités fédérales. La structure tarifaire, de même que la politique ferroviaire, deux éléments importants dans la structuration de l'industrie manufacturière, relèvent d'Ottawa. M. Lalonde eut été plus convaincant s'il avait démontré que le système fédéral est en mesure de redresser la situation qu'il déplore plutôt que d'insinuer qu'un Québec aussi mal en point n'est plus attrayant pour personne.

Tout ce que le ministre réussit à prouver, c'est soit que le Québec constitue une charge

financière désagréable à porter pour le reste du pays, soit que la province doit prendre des moyens autres que ceux qui existent présentement pour retrouver la voie de la prospérité. La constatation de difficultés économiques ne constitue d'aucune manière la preuve de la supériorité du régime fédéral par rapport à une autre proposition. C'est plutôt le contraire qui risque d'être retenu. Si l'interdépendance économique qui existe actuellement se traduit en effet par la faiblesse relative du Québec, pourquoi les Québécois se rangeraient-ils gaiement du côté du statu quo?

Ce raisonnement par l'absurde montre bien la limite de la propagande en matière économique. En clair, M. Lalonde invite les Québécois à se contenter de ce qu'ils ont, parce que tout changement pourrait leur être coûteux.

Pour le reste du pays, le Québec constitue un marché mineur, constatent avec détachement les fonctionnaires fédéraux. On n'aurait en conséquence aucun scrupule à punir un Québec en mal d'émancipation!

Ce genre d'arguments "économiques" rappelle étrangement les discours effarouchants d'un certain Robert Bourassa. On connaît la suite.

Marcel PEPIN

billet

Quelle justice!

La nouvelle enquête du nouveau coroner dans l'affaire Richard Charest qu'on reprend à neuf après les multiples péripéties des dernières semaines, devait débiter hier, 26 septembre 09h30, à la suite d'une décision des autorités de la Justice.

Donc, dès 9h, les citoyens intéressés à suivre le déroulement de l'enquête étaient assemblés dans une salle du Palais de Justice de Québec, attendant sagement le début des assises, toujours prévues pour 09h30. Aux citoyens, se joignent bientôt journalistes, avocats, sténographes et policiers. En tout, près de 150 personnes.

Résultat de toute cette effervescence: début des travaux à 10h08 (donc en retard) et ajournement moins de 10 minutes après parce que deux avocats, représentants des policiers et de la famille Charest, étaient ce jour-là à Ottawa devant la commission McDonald.

Que de temps et d'énergie perdus, alors qu'une simple communication entre les principaux intervenants aurait pu permettre de reporter la cause au 16 octobre de la même façon, sans déranger inutilement toutes ces bonnes gens qui auraient eu sûrement d'autres chats à fouetter hier.

La Justice ne connaît-elle donc pas l'usage du téléphone? Les lenteurs administratives désormais proverbiales de l'appareil

judiciaire s'expliquent sans difficulté, si le genre de situation ridicule comme celle qui s'est produite hier matin se répète à plusieurs exemplaires chaque jour.

Un observateur du ministère de la Justice faisait remarquer hier que les procédures sont tellement longues à s'engager dans certains cas que les rôles s'allongent sur des périodes incroyablement longues. Ainsi, en Beauce, il y a dans le moment un rôle où les causes sont entendues sept ans après avoir été inscrites. Les mauvaises langues pourraient en conclure que plus d'un avocat de la défense s'en réjouira, la mémoire de (des témoins) étant une faculté qui oublie...

Fallait-il absolument que le coroner siège pour reporter l'enquête au 16 octobre? Il y a probablement une vieille clause légale qui, quelque part, le décide. Pourtant, il serait si simple pour une société moderne de régler ces détails sans investir autant de temps et risquer de voir une fois de plus la justice méprisée et discréditée aux yeux des justiciables.

En guise de prix de consolation toutefois, le coroner Stanislas Déry a décrété que l'enquête irait bon train à compter du 16 octobre et qu'elle commencerait à 10h00... précises.

Monique Payeur

richard daignault

la démocratie au québec

Prisonniers de l'opinion publique

Est-ce à cause de traits individuels ou par une sorte de soumission plus ou moins consciente à la volonté générale? Il est difficile de répondre mais une chose est certaine: le chef politique canadien-français tend de toutes ses forces à maintenir sa position et son pouvoir personnel jusqu'à l'extrême limite de ses forces ou jusqu'à la défaite.

Un événement, en somme assez banal, a récemment soulevé quelques discussions dans les cercles politiques autour de ce comportement tellement enraciné dans les moeurs.

Cet événement, qui ne s'est mérité que quelques paragraphes dans la presse, c'est la démission du premier ministre de la minuscule province de l'Île-du-Prince-Édouard peu après sa ré-élection. Il avait tout bonnement refilé son poste à un collègue.

"Quais! Quais!" Quelle était la raison secrète de ce départ soudain?

Or, un bon observateur de la scène politique à qui je parlais des réflexions des uns et des autres sur ce départ inexplicable, me fit la remarque suivante: "Ici, un départ inexplicable est un geste suspect. L'homme politique qui devient un chef s'accroche jusqu'au bout."

La remarque se vérifie dans les faits. Au Canada anglais le chef politique, même au pouvoir, organise assez souvent sa succession.

William Lyon Mackenzie King choisit Louis St-Laurent qui devint alors premier ministre du Canada et Lester Pearson prévoyait de la même façon l'entrée en scène de Pierre Trudeau.

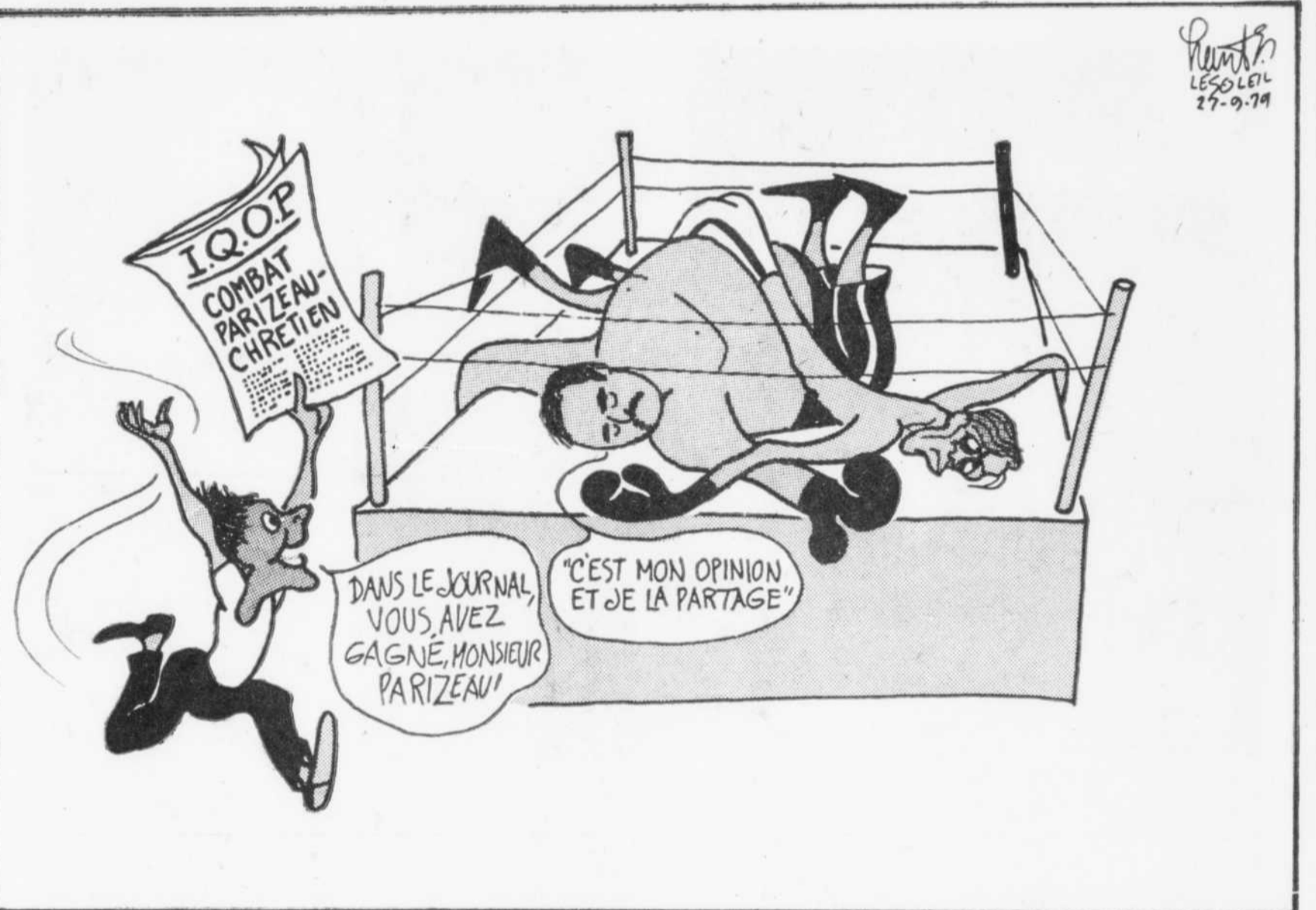
Les conservateurs sont au pouvoir depuis 40 ans en Ontario. George Drew a passé le pouvoir à Leslie Frost qui l'a passé à John Robarts qui l'a passé au premier ministre actuel, William Davis.

Ici, les chefs politiques sont en quelque sorte des dieux. Quand ils tombent, leur chute entraîne souvent leurs partis.

On a longtemps dit, dans l'Union nationale, que si Maurice Duplessis avait démissionné pour donner sa place à Paul Sauvé, après l'élection générale de 1956, l'histoire du Québec en aurait été changée.

La rumeur avait couru que le transfert se ferait mais Duplessis aurait dit que les Québécois n'auraient jamais compris une démission du genre. Visiblement malade, étrangement distrait, il a préféré mourir en poste.

Ce comportement n'est pas restreint aux chefs des gouverne-



mot à mot

L'union monétaire selon Lévesque

■ C'est pourquoi nous croyons que le Québec devrait proposer au reste du Canada un accord d'union monétaire d'une durée de cinq ans — à la fois de transition et d'essai.

Telle est la proposition que formule M. René Lévesque dans son livre "Option Québec", publié au début de 1968 par les Éditions de l'Homme, au chapitre de l'association.

En raison du débat qui s'amorce sur le sujet, nous avons tiré de cet ouvrage quelques extraits significatifs concernant l'union monétaire.

Dans ce cas, il s'agit au départ d'un accord transitoire.

Les premières années, nos deux États auront à effectuer un grand nombre de réaménagements aussi vastes que délicats.

Rien n'interdit, de façon absolue, d'y inclure au besoin la dissolution de l'actuelle structure monétaire et la création d'une monnaie québécoise avec la mise en place des organismes et des politiques complexes qui auraient à l'accompagner.

Mais à notre avis, rien ne l'exige non plus. Il est plutôt fort indiqué, à tout le moins provisoirement et dans l'intérêt des deux parties, de s'épargner ce lourd fardeau additionnel. De même que les ébranlements passagers mais nécessairement pénibles qui s'ensuivraient de part et d'autre.

L'important, c'est de savoir si nous nous condamnerions à perpétuer ainsi ce poids excessif des

milieux financiers torontois. Or, tel n'est pas du tout le cas. Le Québec et son marché monétaire deviendront convenablement "maîtres chez eux", à condition que notre État élabore une politique efficace, puis qu'il ait la volonté et se donne les moyens de la réaliser. Il suffit de constater à ce propos l'influence énorme qu'a déjà acquise notre Caisse de Dépôts sur un marché où elle n'est apparue qu'il y a deux ans; et d'y ajouter les résultats qu'auraient rapidement une coordination adéquate et un bon emploi de nos principes institutionnels financiers — celles du secteur coopératif en particulier — dans le cadre d'une législation moderne et des compétences que la souveraineté politique aurait entièrement "rapatriées".

Enfin, rappelons de nouveau — il n'est pas mauvais d'insister vu la force de certaines illusions à ce sujet — combien mince est la marge de manoeuvre que conservent, dans le champ monétaire, les peuples soumis aux interdépendances de systèmes économiques évolués.

Il est de plus en plus clair qu'ils doivent renoncer à l'ancien concept "absolutiste" d'indépendance. C'est vrai pour tous les pays quels qu'ils soient ou quoi qu'ils aient été. Les déconforts successifs de la livre sterling sont celles d'une Grande-Bretagne n'arrivant pas à se recycler raisonnablement dans son rôle d'exportation, tandis que la nervosité croissante des États-Unis à propos du dollar est celle du nouveau Super-Grand dans un monde où les tranquilles hégémonies d'autrefois ne sont plus pensables.

A plus forte raison cela s'appli-

que-t-il aux peuples qui entrent dans les associations économiques. En façade, eux aussi gardent chacun leur monnaie, leur banque centrale, tout l'appareil de l'auto-détermination monétaire. Il eut été miraculeux que le franc, le mark, la lire, etc., auxquels sont accrochés dans chaque pays tant d'organismes distincts, d'éminentes carrières de spécialistes et même, indéniablement, toute une tranche de culture nationale, acceptent d'être noyés dans l'espérance monétaire!

Mais derrière les façades, la réalité des associations économiques entrelace et solidarise monnaies et banques centrales d'une manière aussi inextricable que les productions et les marchés. Si le mark a des malaises, aussitôt le franc s'ausculte et la lire non plus ne se sent pas très bien...

C'est pourquoi nous croyons que le Québec devrait proposer au reste du Canada un accord d'union monétaire d'une durée de cinq ans — à la fois de transition et d'essai.

Si, au bout de cette période initiale, l'accord était jugé assez valable pour qu'on le renouvellât, alors nous aurions créé pour une fois un modèle original dont le fût de pays auraient sûrement la goutte de s'inspirer.

Il saute aux yeux que moyennant plus de bon sens que d'imagination, l'organisation monétaire existante se prêterait à merveille à ce type d'accord.

Pilotes d'Air Canada

Les francophones victimes de discrimination

par Marcel Deschamps

L'auteur de cet article, M. Marcel Deschamps, est directeur général de l'Association des Gens de l'Air du Québec.

A la demande de l'AGAQ, il a récemment comparé les profils des pilotes francophones et anglophones embauchés par Air Canada en 1978. Il livre à ce sujet des conclusions qui sont aussi celles des autorités de l'Association des Gens de l'Air.

Le but du présent document est d'illustrer concrètement la performance d'Air Canada en 1978 concernant l'embauche des pilotes; c'est aussi de montrer à ce niveau, comment se manifestent en pratique les exigences d'une Société d'Etat qui perpétue délibérément la discrimination et le déséquilibre numérique entre pilotes francophones et anglophones à son emploi; enfin, c'est de vous laisser juger comme elle le mérite, l'attitude d'Air Canada qui, tout en affirmant publiquement prendre les moyens pour corriger ce déséquilibre, continue de l'entretenir.

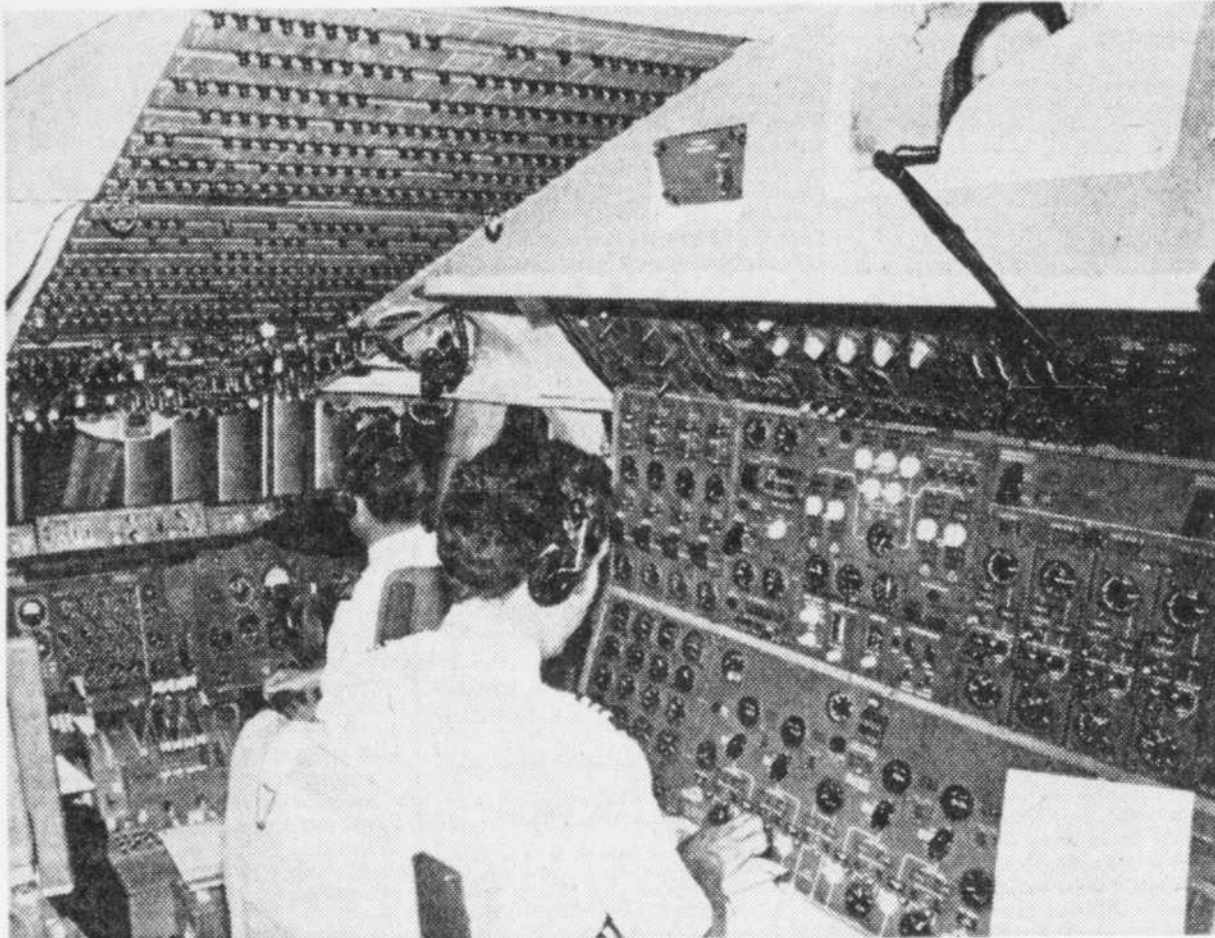
Pour éviter la "chasse aux sorcières", nous n'avons pas conduit cette étude à partir d'hypothèses d'embauche ou à partir des déclarations ronflantes de certains porte-parole d'Air Canada qui se "pètent les bretelles", ou encore d'excuses maintes fois utilisées par la Société, parfois au mépris de la vérité et trompant l'opinion publique, pour justifier son incapacité viscérale à refaire l'équilibre entre pilotes francophones et anglophones à son emploi.

Nous avons plutôt objectivement comparé la situation respective des pilotes francophones et anglophones embauchés par Air Canada pendant une période qui s'étend du 27 février au 11 septembre 1978. Ces deux populations ont été comparativement examinées en regard de moyennes relatives aux critères suivants pour chacun des pilotes embauchés: 1— Brevets; 2— Heures de vol; 3— Années de scolarité; 4— Age; 5— Compétence linguistique.

Les documents que nous avons en main émanent d'Air Canada et sont officiels, mais les données qu'ils contiennent sont peut-être confidentielles dans l'esprit de la Société. On y trouve les renseignements nécessaires pour comparer sur la base des critères que nous venons d'énumérer, la situation globale des pilotes francophones à celle des pilotes anglophones embauchés pendant la période de février à septembre 1978.

Du 27 février au 11 septembre 1978, Air Canada a embauché 105 pilotes dont 86 anglophones et 19 francophones, de la manière suivante:

COURS DU	ANGLOPHONES	FRANCOPHONES	TOTAL
27 février 78	5	3	8
20 mars 78	14	3	17
10 avril 78	12	0	12
1er mai 78	6	2	8
10 juillet 78	13	0	13
8 août 78	15	7	22
11 sept 78	21	4	25
TOTAUX	86	19	105



Le recrutement des pilotes se fait nettement en faveur des anglophones.

Première conclusion

Sans considérer un rattrapage de 40 ans qu'Air Canada doit faire pour améliorer sa proportion totale de pilotes francophones qui est à peine de 8%, la Société n'a embauché jusqu'à maintenant en 1978 que 18% de pilotes d'origine francophone.

Uniquement pour l'année en cours, ce pourcentage n'est même pas l'équivalent du pourcentage que représente la population francophone au Canada.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus, examinons maintenant quelles fiches présentent les pilotes francophones par rapport aux pilotes anglophones embauchés en 1978.

Retenons par ordre croissant d'importance (du minimum au maximum) qu'il y a quatre (4) grandes catégories de brevets de pilotes au Canada:

1— Brevet pilote privé; 2— Brevet pilote professionnel ("Commercial"); 3— Brevet pilote professionnel — 1ère classe ("Sr. Commercial"); 4— Brevet pilote de ligne ("ATR").

Dans la vague d'embauchage de pilotes à Air Canada en 1978, voici comment se comparent les groupes francophones et anglophones:

GROUPES	N. PILOTES EMBAUCHÉS (1978)	PIL. LIGNE	PIL. PROF. 1ère cl.	PIL. PROF.
anglophones	86	72%	16%	12%
francophones	19	68%	21%	11%

Deuxième conclusion

Les pilotes francophones embauchés par Air Canada en 1978 présentent à l'appui de leur candidature, des brevets professionnels tout à fait comparables à ceux des anglophones dans l'ensemble.

Troisième conclusion

Les pilotes francophones embauchés par Air Canada en 1978 comparés aux pilotes anglophones, ont en moyenne à leur actif un nombre individuel d'heures de vol légèrement supérieur.

GROUPES	N. PILOTES EMBAUCHÉS (1978)	N. MOYEN D'HEURES DE VOL PAR INDIVIDU
anglophones	86	2705
francophones	19	2715

Quatrième conclusion

Les pilotes francophones embauchés par Air Canada en 1978 comparés aux pilotes anglophones, ont en moyenne à leur actif une année et demie (1½) de scolarité de plus.

GROUPES	N. PILOTES EMBAUCHÉS (1978)	N. MOYEN D'ANNES DE SCOLARITE PAR INDIVIDU
anglophones	86	12.5
francophones	19	14.1

Cinquième conclusion

Les pilotes francophones embauchés par Air Canada en 1978 comparés aux pilotes anglophones, sont en moyenne un (1) an plus âgés.

GROUPES	N. PILOTES EMBAUCHÉS (1978)	AGE MOYEN DES INDIVIDUS
anglophones	86	25
francophones	19	26

Sixième conclusion

Les pilotes francophones embauchés par Air Canada en 1978 sont (et doivent être) bilingues à 100% tandis que les pilotes anglophones embauchés pendant la même période sont (et peuvent être) unilingues à 100%.

GROUPES	N. PILOTES EMBAUCHÉS	UNILINGUES	BILINGUES
anglophones	86	86	0
francophones	19	0	19

Quand on parle de déséquilibre et de discrimination dans l'embauche à Air Canada, on parle d'une si piètre performance de la Société d'Etat qu'elle n'a accepté dans ses rangs uniquement dix-neuf (19) francophones sur cent cinq (105) pilotes embauchés en 1978.

Et au surplus, pour que les candidatures de ce très petit nombre de francophones soient retenues, ces pilotes ont en moyenne dû présenter un profil s'appuyant simultanément sur:

- des brevets professionnels au moins équivalents à ceux des anglophones;
- un nombre d'heures de vol légèrement supérieur à celui des anglophones;
- un nombre d'années de scolarité plus élevé que celui des anglophones;
- un âge plus avancé que celui des anglophones;
- la connaissance des deux (2) langues officielles par opposition aux anglophones pour lesquels ce n'est même pas une condition.

En jugeant Air Canada sur les gestes qu'elle pose plutôt que sur ses promesses dilatoires, nous concluons que les performances de cette Société d'Etat concernant l'embauche de pilotes entre le 27 février et le 11 septembre 1978, sont quantitativement et qualitativement discriminatoires pour les francophones. En effet, Air Canada n'embauche pas ces derniers en nombre suffisant, et elle exige plus du petit nombre de pilotes francophones engagés que du grand nombre de pilotes anglophones dont elle retient les services.

Union monétaire

René Lévesque retourne aux sources du MSA



Gilles Lesage

M. René Lévesque ne lâche pas prise facilement.

Sur cette table, ce que nous proposons au Québec de déposer, c'est un projet d'association comportant: union monétaire et "marché commun", ainsi que leur complément logique, la coordination des politiques fiscales.

Cette phrase n'a pas été prononcée dimanche dernier, à l'issue du conseil national du Parti québécois à Rouyn-Noranda, par un premier ministre ulcéré de l'indiscrétion de l'un de ses députés et du scénario de l'un de ses ministres (MM. Pierre de Bellefeuille, député de Deux-Montagnes, et Denis de Belleval, ministre de la Fonction publique).

On la trouve en fait, cette proposition on ne peut plus brûlante, à la page 54 de l'édition originale d'"Option Québec", petit livre publié au début de 1968 sous la signature de René Lévesque, avec le concours d'une dizaine d'amis, dont M. Jean-Roch Boivin, aujourd'hui chef de cabinet du premier ministre.

Quelques mois plus tôt, M. Lévesque, n'ayant pu faire accepter son option, quittait avec fracas le Parti libéral du Québec et fondait le Mouvement souveraineté-association (MSA) qui donna naissance il y a dix ans — en octobre 1968 — au Parti québécois.

"Cette option pour un Québec souverain, associé au reste du Canada dans une nouvelle union", fut toujours celle de M. Lévesque depuis lors, à travers vents et marées. L'union douanière et monétaire faisait partie du programme du MSA, ainsi que du programme du PQ jusqu'au début des années soixante-dix.

C'est en 1973 que l'union monétaire fut retirée du programme officiel, non parce qu'elle n'était plus souhaitable, mais parce qu'on voulait qu'elle soit un des objets des négociations. D'autant plus que le sujet faisait l'objet de nombreuses discussions au sein du PQ, tiraillé entre les tenants d'une indépendance pure et intégrale et ceux qui, comme M. Lévesque dès 1967, insistent sur la nécessité de "réconcilier la réalité de l'interdépendance avec les exigences de la souveraineté politique nécessaire au développement des nations modernes."

Remise en question

C'est à la fin de 1972, dans le manifeste "Quand nous serons vraiment chez nous" (rédigé en bonne partie sous la direction de M. Guy Joron, actuel ministre de l'Énergie), que l'union monétaire était remise en question. "Nous ne nous faisons guère d'illusions, peut-on y lire à la page 135. Autant l'union douanière est souhaitable et pour ainsi dire inscrite sur la carte, autant l'union monétaire demeure hautement problématique... Mais ce n'est qu'à la suite de négociations directes avec le Canada que l'on pourra prendre une décision finale, une fois connus

et soigneusement pesés les exigences de part et d'autre."

Le débat continua de plus belle, le PQ incluant dans son programme, en 1974, la tenue d'un référendum préalable à la mise en branle de l'accession à la souveraineté.

Encore tout récemment, le ministre des Finances estimait que seule l'union douanière est vraiment indispensable à l'association économique qu'un Québec souverain négocierait avec le Canada.

"Au fond, nous n'avons vraiment besoin que d'une union douanière, notamment avec l'Ontario, disait M. Jacques Parizeau dans une entrevue au Devoir, le 15 juillet dernier. Le reste, y compris l'union monétaire, viendra peut-être mais est loin d'être indispensable à la survie économique d'un Québec indépendant." Il ajoutait même que l'union monétaire, bien que souhaitable d'un point de vue psychologique, implique une telle coordination des politiques fiscales et économiques qu'elle constitue à toutes fins utiles une contrainte très importante à la souveraineté politique.

Nombreuses études

Les deux thèses continuaient de s'affronter dans les coulisses, avec M. Jacques Parizeau et M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales et "père de l'étapisme", comme chefs de file.

Entretemps, les nombreuses études faites sous l'égide de M. Bernard Bonin s'abattaient sur les pupitres ministériels. Aucune d'entre elles n'a été publiée — elles le seront bientôt, assure-t-on — mais une

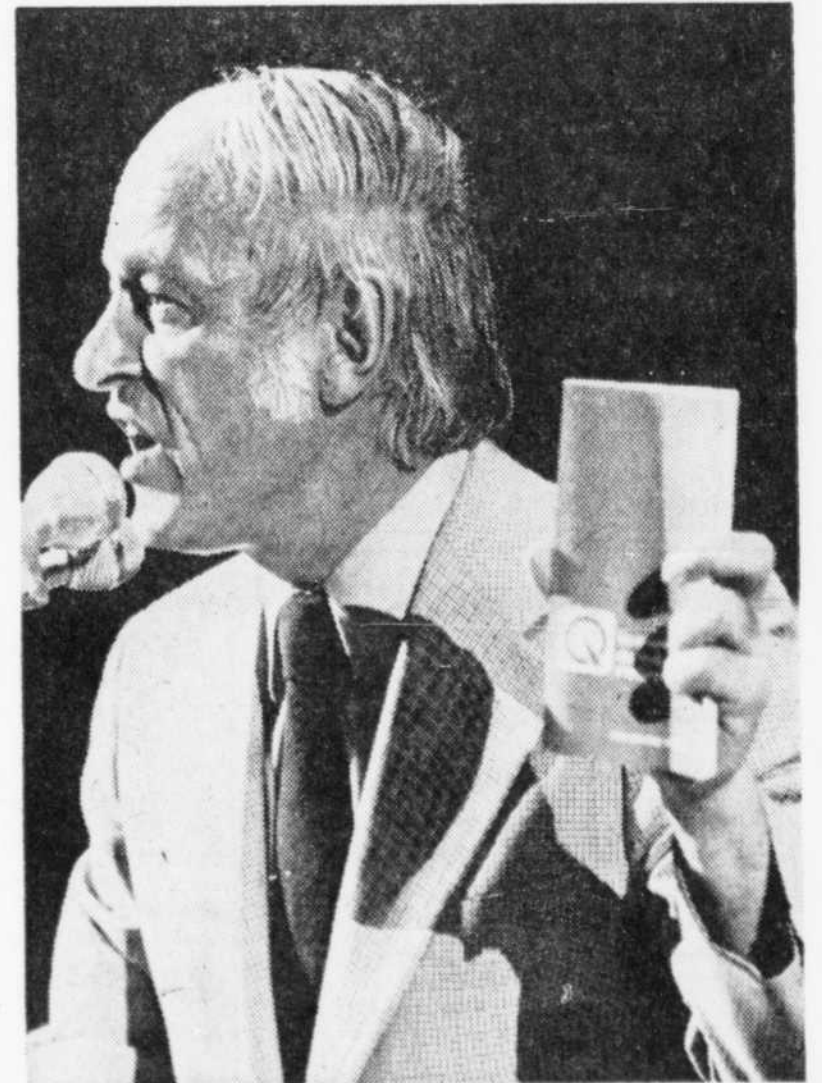
étude technique des avantages et des inconvénients de quelques possibilités d'association économique Canada-Québec a trouvé son chemin jusqu'à Montréal-Matin. L'étude ne favorise aucune des deux options en présence en ce qui a trait à la monnaie.

Mais M. Bonnin note que, dans une union monétaire avec le Canada, un Québec souverain sacrifierait l'instrument supplémentaire d'intervention que pourrait constituer sa politique fiscale et budgétaire. En revanche, en maintenant une monnaie commune avec le Canada, le Québec diminuerait les risques d'une crise de confiance.

Puis ce furent de nombreuses séances de "conciliation", au conseil exécutif du PQ, au conseil des ministres à Montebello, et finalement au caucus ministériel de Thetford Mines. Il en est sorti un consensus sur la "préférabilité" de la monnaie commune, l'une des deux piliers de la future association économique, l'autre étant l'union douanière.

Le débat est loin d'être terminé. Les militants du PQ en discuteront à l'envi jusqu'au congrès général de mai prochain. Ouvert à la discussion, qui sera serrée, et attentif à ses militants, le gouvernement n'en garde pas moins sa "faculté de recul", selon le mot de M. Lévesque, dimanche dernier.

L'ex-ministre libéral ne lâche pas prise facilement. Certains diront que c'est la thèse de M. Claude Morin qui aura prévalu. Mais c'est bien celle du fondateur du Mouvement souveraineté-association, telle qu'ébauchée il y a déjà plus de dix ans. Après de longs et pénibles détours, M. Lévesque est revenu à ses sources.



Le Soleil, Jacques Deschamps

Après de longs et pénibles détours, M. René Lévesque est revenu à ses sources.

la page des lecteurs

Le Chili de Bernard Derome

M. Bernard Derome,

Fallait-il, pour saluer le cinquième anniversaire du coup d'Etat renversant le régime démocratique de Salvador Allende, que le bulletin de nouvelles à la peau neuve qu'anime Bernard Derome à Radio-Canada soutienne aussi allégrement la thèse chérie par les actuels tortionnaires du Chili? Aviez-vous besoin de nous dire ce que personne encore n'a vraiment cru? Soit qu'Allende s'est suicidé. De nous dire que Pinochet devenait une réponse aux problèmes économiques du régime Allende sans mentionner le long travail

de déstabilisation économique auquel la droite s'était employée, ni rappeler que cette situation s'est encore davantage détériorée depuis la dictature militaire?

Fallait-il laisser sous-entendre que le dernier référendum (aussi le premier depuis 73) consacrait la popularité du régime Pinochet, alors que même l'ex-commandant de l'armée de l'air membre du triumvirat de la junte affirmait que c'était une farce?

Fallait-il laisser sous-entendu que le Canada avait manifesté une grande hospitalité à l'égard des exilés, victi-

mes ou menacés, suite au coup d'Etat, quand on sait comment l'ambassade canadienne a barré ses portes, refusé, jusqu'à ce que les forces populaires soient bien décapitées, tout exilé? Le pays de la liberté a laissé faire le premier tri par les tortionnaires du stade, les assassins de Letelier, puis a rassuré sa bonne conscience.

Quelle injustice envers le peuple chilien, envers son histoire, et envers les exilés chiliens au Canada.

Ne croyez-vous pas, M. Derome, qu'il eût mieux valu de ne pas en parler, que de le mentionner d'une injuste façon?



Le défunt président du Chili, Salvador Allende, au milieu d'un groupe d'ouvriers d'une usine.

Est-il possible de salir Pinochet?

M. le rédacteur en chef,

Le 2 août, une manchette des journaux nous apprenait à la une que le général Pinochet du Chili avait été éclaboussé par un scandale. Et moi qui croyais que le général Pinochet était lui-même un scandale.

Le scandale en question dont parlent les journaux, c'est l'accusation de meurtre portée contre un certain général Contreras, chef de la Gestapo chilienne, un ami et conseiller de Pinochet. Ledit général aurait organisé l'assassinat de l'ancien ministre des Affaires extérieures du gouvernement Allende, Orlando Letelier, alors que celui-ci se trouvait à Washington. Le président Allende, lui, n'avait pas eu cette chance de passer au camp de concentration à l'exil. Il n'avait pas eu le temps: Pinochet, le petit

copain de l'accusé lui avait réglé son compte le jour même du putsch en 1973, en même temps qu'il installait le fascisme mur à mur à son palais de la Moneda.

On apprend donc maintenant que le gouvernement des Etats-Unis a demandé l'extradition du meurtrier et sa comparution devant un tribunal américain. Moi si j'étais Pinochet, je ne la trouverais pas drôle et je me dirais qu'ils sont tous ces Américains! Non, mais mettez-vous à sa place deux secondes. Pendant le règne du gouvernement de l'Unité populaire, le docteur Kissinger la CIA obtiennent carte blanche pour lui assurer tout l'appui dont il a besoin pour d'abord saboter l'économie de son pays et pour ensuite assener le coup mortel qu'on connaît à tout ce qui pouvait bouger en fait de démocratie dans les syndicats, les partis politiques, à l'assemblée nationale,

etc... Ce que l'exécutant Pinochet s'est empressé de faire.

Et la racaille fasciste de se mettre à fesser dans le tas, comme on dit. Elle y a tellement pris goût qu'elle s'est dit qu'il ne fallait pas s'arrêter aux frontières du pays; on a donc poursuivi les exilés partout dans le monde jusque dans la cour du docteur Kissinger. Alors là, les Américains se sont dit que ces gens-là ne savaient pas vivre, que ce n'est pas ainsi qu'on leur avait appris à agir dans les écoles de police de la CIA et qu'en tout, il fallait du savoir-vivre ou devrais-je dire, du savoir-tuer. D'où leur accusation de meurtre contre le général Contreras.

C'est quand même pas gentil pour Pinochet ce qu'ils font là les Américains. Après tout ce qu'il a fait pour eux. Si j'étais lui, je me plaindrais auprès des grandes ban-

ques et des grandes industries minières américaines; ces gens ont leur entrée à Washington. Mais il n'en demeure pas moins que la réputation de Pinochet en a pris un sale coup.

On devine aisément la suite. La grande bourgeoisie chilienne va avoir honte de son petit Pinochet et elle va l'envoyer aux douches. Elle mettra à sa place un général Leigh, histoire de redorer le blason du fascisme de façon à le rendre présentable dans les grandes réunions mondaines internationales.

Quant au peuple chilien, pour lui rien n'aura changé. Il continuera à lutter contre l'étouffement politique, économique et social dans lequel les fascistes l'ont plongé.

Robert Jasmin
Neuville,
Cté Portneuf.

Un curieux appel

Quelques téléspectateurs:

Marc Ferland

Hubert Lavigne

Renée Lebrun

Michel Lepage

Madeleine Rochon

Michel Roscizewski

Québec.

M. le rédacteur en chef,

L'appel de Mgr Ouellet, président de la CCC, à boycotter le Chili s'avère très curieux. Cet appel s'insère dans un tout et soulève toute une série de questions allant du renversement d'Allende, à la défaite du Vietnam du Sud et à l'avènement du gouvernement Pinochet au Chili.

I— Dans l'incroyable campagne anti-américaine et procommuniste pour amener la conjuration et la chute du Vietnam-Sud et dans l'instauration d'un régime communiste à la faveur d'un quasi-génocide et du génocide du Cambodge, pourquoi votre silence?

II— Au Chili, à la suite du renversement du gouvernement communiste d'Allende, des prêtres Missionnaires de Pont-Viau ont présenté à la TV le président communiste Allende comme un sauveur, "comme la seule chance", même si certains d'entre eux ont été chassés comme de véritables agents communistes. Votre intervention a-t-elle pour but de blanchir vos Pères et de leur donner raison?

III— Votre intervention fracassante pour saboter le régime Pinochet à la faveur d'une propagande gigantesque similaire pro Vietnam, s'avère-t-elle — les deux mêmes factions se faisant la lutte — une opération pour réintégrer pareil gouvernement communiste avec l'aide des forces progressistes catholiques?

IV— Y aurait-il entre un gouvernement Pinochet qui a réussi à mater le communisme au Chili et un Vietnam entièrement enfoncé sous la terreur communiste et l'avènement d'un nouveau gouvernement communiste au Chili un certain rapport...? Pour vous y aider: les réfugiés vietnamiens déclarent que l'occupant communiste depuis la reddition inconditionnelle de Saigon, un certain 30 avril, a transformé le Vietnam "EN UNE ANTI-CHAMBRE DE L'ENFER" (Figaro, mai 78). Votre intervention Mgr est unilatérale. C'est pourquoi elle est complètement désastreuse. Comment des évêques peuvent-ils ignorer des peuples martyrs quand ils se mêlent de faire un appel politico-religieux au boycottage d'États qui ont au moins le souci de préserver leurs sujets de la moindre menace d'esclavagisme... Cela saute aux yeux.

Puisque le communisme athée a été condamné comme "intrinsèquement pervers", je me permets de classer au rang d'attitude procommuniste l'intervention de la CCC. Entre notre Episcopat et Soljenitsyne, faudra-t-il choisir le dernier? "Qu'allait-il faire dans cette maudite galère." Molière.

R. Grenier
Waterville.

A nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1816, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe. Enregistrement no 1206.

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333

RENSEIGNEMENTS REDACTION

647-3233

647-3394

J. Dubois
Ste-Foy.

La vraie libération

M. le rédacteur en chef,

Dans votre édition de jeudi le 14 septembre 1978, cahier A, page 6, M. Marc Létourneau nous fait connaître sa pensée sur l'exploit du bébé-éprouvette.

"Un pas de plus vers la libération de l'homme". J'aimerais, avec votre permission ajouter un commentaire à cette pensée, et je le ferai de la façon suivante.

J'établirai une relation entre le mot science, le mot religion et celui de l'Eglise, et j'exposerai ce que je sais être la vraie libération de l'homme.

Tout développement scientifique augmente le savoir de l'homme et a pour but son plus grand bien-être. C'est dans cet esprit qu'Albert Einstein a travaillé et a donné au monde un savoir particulier à la libération de l'homme, l'utilisation de l'énergie atomique par sa formule mathématique célèbre $E = mc^2$. Une des premières utilisations que l'homme en a faites a été de détruire l'homme.

HIROSHIMA, le 6 août 1945.

NAGASAKI, le 9 août 1945.

L'homme n'a pas su utiliser ce nouveau savoir pour lier ensemble, mais pour détruire. Et ce fut la course à l'armement nucléaire, ogives, missiles, etc...

Est-ce que la science a aidé l'homme à se libérer, ou ne l'a-t-elle pas enchaîné encore plus.

Mais est-ce vraiment la science et les scientifiques qu'il faut blâmer ou davantage ceux qui sous prétexte de protéger les nations contre les attaques éventuelles en profitent pour consolider leur pouvoir, leur force et leur suprématie sur le dos de leurs semblables?

Pour se libérer, l'homme tente des approches vers une plus grande connaissance, et la science, habilement contrôlée par le pouvoir économique par le jeu des subventions gouvernementales et privées, évolue vers plus de connaissance et plus de pouvoir pour ceux qui commandent, certainement pas pour le bien de l'humanité.

Tout progrès scientifique, social, économique ou autre est bon, s'il sert au bien de tous. Il est mal s'il sert aux uns contre les autres.

La plus grande libération de l'homme réside dans son esprit, en acceptant le fait que nous sommes tous frères. Lorsque l'homme aura compris et accepté cela, alors seulement, la science pourra évoluer pour le bien de tous. La Paix ne se fera qu'à cette seule et unique condition, à savoir, cette parole d'un grand initié, dite par Jésus le Christ, et dite aussi par Mahomet et Bouddha en des termes différents:

"Aimez-vous les uns les autres et aimez Dieu par-dessus tout".

Toute chose est faite bonne et pour le plus grand bien de l'humanité. L'homme utilise la science pour faire du mal contre ses frères. S'il continue ainsi, loin de se libérer, il se détruira. C'est déjà commencé!

AVON

COMMENCEZ MAINTENANT A VENDRE AVON DURANT LA PERIODE LA PLUS PROFITABLE DE L'ANNEE... NOËL

VOICI LES AVANTAGES D'ÊTRE REPRESENTANTE AVON

- Vend les produits de la plus grosse compagnie de cosmétiques et articles de toilette dans le monde.
- Fait des profits avantageux.
- Vend des produits complètement garantis.
- Travaille aux heures qui lui conviennent.
- Offre à ses clients plus de 600 produits incluant 65 nouveaux produits pour la période des Fêtes.
- Aucun capital requis outre que des frais de nomination minimes.
- Aucune expérience nécessaire.
- Programme de formation.

Téléphonez maintenant et obtenez plus de détails...
DEMANDEZ
Mlle A. CORRIGAN de Montréal, composez
694-2083
de l'extérieur, composez
1-800-361-0296 (à nos frais)

ESPACES COMMERCIAUX A LOUER

ou
5300, boulevard Henri-Bourassa
à
Charlesbourg

LA SEIGNEURIE HENRI-BOURASSA

Pour services, commerces, et bureaux
35,000 pi.ca. en sous-sol ou rez-de-chaussée et à l'étage

accès facile, stationnement abondant, ultra-moderne, vaste complexe immobilier, prix modique,

Contactez
Yves Label ou Yvon-A. Ouellet
à **692-0211**

Pourquoi dépenser une fortune pour le week-end quand vous pouvez dépenser \$29* à Montréal?



*2 nuits par personne, chambre double, sans taxe. Arrivée le vendredi ou le samedi. Les réservations doivent être faites 24 heures à l'avance et sont assujetties à la disponibilité des chambres.

le.
Reine Elizabeth
Un hôtel du CN administré par Hilton Canada
20 ans d'excellence

Pour réserver, communiquez avec votre agent de voyages, n'importe quel hôtel Hilton ou du CN ou encore avec le service de réservations Hilton.

VOUS AVEZ GAGNÉ À LA PROVINCIAL SUPER LOTO

? ? ? ? ?

Rendez-vous aux endroits suivants pour réclamer votre lot:

\$1 000 000	Loto-Québec 3 000 rue Berri, Montréal
\$10 000	Loto-Québec 3 000 rue Berri, Montréal
\$1 000	Loto-Québec ou toute succursale BCN
\$100	Loto-Québec ou toute succursale BCN
\$25	Loto-Québec ou toute succursale BCN
Lots instantanés	
\$100	Loto-Québec ou toute succursale BCN
\$20 et \$10	Loto-Québec ou toute succursale BCN ou détaillant

Provincial SUPER LOTO

loto-québec

Lamontagne accouche d'un conflit



pierre champagne
de 9h. à 11h.
Téléphone: 647-3434

Ca m'a tout l'air que le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, a plus de misère avec les postiers et les facteurs qu'il en a eue, à une certaine époque, avec un dénommé Pierre Champagne. Comme il doit regretter ce temps merveilleux où j'étais le seul à le contredire.

Quoi qu'il en soit, il devient assez difficile de produire une chronique quotidienne... quand les facteurs ne marchent plus. Alors, utilisez le téléphone pour me joindre.

Parlant de la grève des postes, le service canadien de la Faune demande à tous les chasseurs qui avaient été invités à poster les ailes d'oiseaux abattus, de les garder dans leur congélateur jusqu'à ce que la grève soit terminée. Ca, c'est intelligent comme demande!

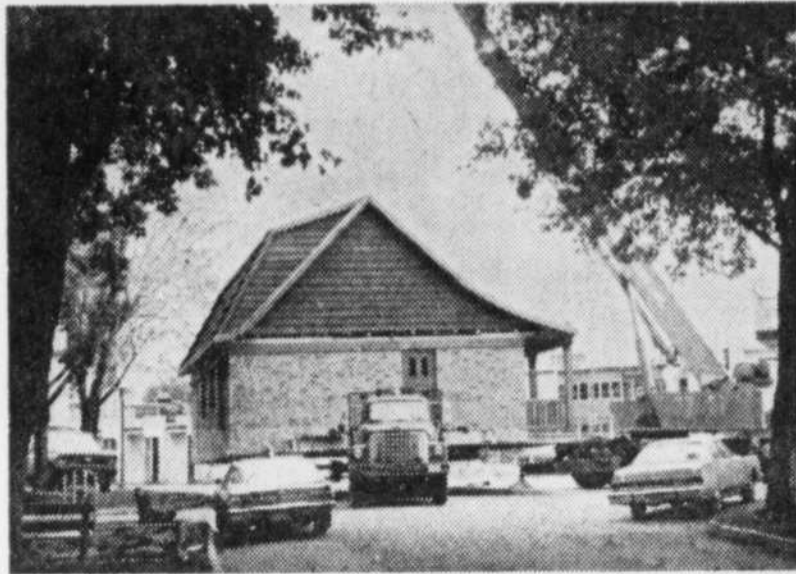
Je me demande, moi, ce que penserait ma femme si j'arrivais avec une douzaine d'ailes emplumées dans le congélateur. Je connais déjà sa réaction: "Tes plumes, tu te les mettras où je pense, mais pas dans mon congélateur". J'ai l'impression que le gars qui a pensé à cela n'était pas marié.

Des gens extra!

Une réception intime, dans la salle d'administration du SOLEIL, a marqué le 35e anniversaire de journalisme, au SOLEIL, de M. MARCEL BOUTIN, de la section Economie. M. Boutin qui n'a que 57 ans n'entend cependant pas prendre sa retraite avant huit ans.

A l'occasion de la reprise de ses activités, le Café chrétien de St-Yves organise un spectacle au sous-sol de l'église, vendredi, le 29 septembre à 19h30. L'artiste invité sera REJEAN LEDUC, un jeune chansonnier de la région qui interprétera quelques-unes de ses plus belles compositions.

Lors de son prochain congrès qui se



Destination connue

La maison solaire Kinsmen a quitté, hier après-midi, les terrains de l'Exposition provinciale pour aller prendre son nid dans le développement domiciliaire du promoteur, sans tambour ni trompette. Cette maison familiale avait été gagnée par M. et Mme Jean Côté de la rue Turnbull à la fin de la dernière Exposition de Québec. Il y avait d'ailleurs longtemps que le club Kinsmen n'avait pas remporté pareil succès avec la vente des billets de la maison. Pour une fois, la "maison familiale Kinsmen" correspondait non seulement au goût, mais également au budget des Québécois.

tiendra le samedi 28 octobre 1978, l'Association des anciens de Laval remettra la médaille "gloire de l'Escolle" à trois de ses membres: M.M. PAUL-EMILE CHARRON, LARKIN KERWIN et JEAN-PAUL TARDIF. Trois éminentes personnalités qui ont su illustrer le nom de l'université Laval.

ROGER DULUDE, un restaurateur des plus connus dans la région mais qui était en "exil" depuis quelques années se prépare, semble-t-il, à une rentrée fracassante dans la Vieille Capitale. Roger de retour, le "fun" va reprendre.

JACQUES LAFRANCE est à la recherche d'une équipe de hockey de

calibre intermédiaire pour compléter une ligue déjà composée des joueurs de Proviso, Reed et Sérigraphie Beaudry. Les intéressés n'ont qu'à communiquer avec M. Lafrance en téléphonant à 842-1573, après 18h. (Laissez-lui le temps d'arriver chez lui!)

La Société d'étude et de conférences, section de Québec, tiendra un thé-inscription au salon Roland Hallé, demain, à 16h30. Les invités sont Mme LYSE SAINT-HILAIRE, lauréate du concours littéraire "Reine-Malouin", 1977-78, Mme GERMAINE LAPLANTE et Mme MARTHE HOGUE. Ces deux derniers auteurs en profiteront pour lancer leurs derniers volumes.

Laliberté ne sait à qui donner son vison

La maison J.-B. Laliberté a un beau manteau de vison à donner. Vous avez bien lu. A donner! Un manteau de vison "Canada Majestic" d'une valeur d'environ \$3.000. A donner... mais pas à n'importe qui.

Lors du dernier Gala de la fourrure, mercredi soir dernier, ce manteau de vison devait être le grand prix de présence. Malheureusement, personne

ne s'est présenté pour le réclamer. On ne sait pas trop pourquoi. Sans doute la détentrice du billet gagnant avait-elle quitté le Colisée avant le tirage de ce prix de présence qui s'effectuait à la toute fin de la soirée.

Quoi qu'il en soit, la compagnie J.-B. Laliberté aimerait bien donner son fameux manteau de vison à la personne qui, ce soir-là, était assise dans le

balcon gauche, section 9, rangée 6, siège 9 du Colisée de Québec. Pour obtenir son prix, la dite personne doit avoir conservé le talon de son billet.

Si, d'ici le 7 octobre, personne n'a communiqué avec le magasin, la valeur de ce manteau de vison sera remise à la Croix-Rouge, au profit de laquelle ce gala avait été organisé.



Quand le meuble se donne en spectacle

Si vous n'avez rien à faire, ce soir, profitez-en pour aller vous rincer l'oeil au Salon du meuble. Je ne vous dirai pas que c'est extraordinaire partout, mais tout simplement que certains des meubles en exposition sont extraordinaires. Et si j'écris d'aller vous y rincer l'oeil, c'est que vous ne pourrez rien y acheter, ce salon étant réservé aux marchands de meubles exclusives.

De fait j'étais surpris d'appréhender, hier après-midi, de la bouche même du nouveau promoteur M. Jean-Pierre Bertrand, que le Salon du meuble existait à Québec depuis... 8 ans. Rien que ça. Et je ne le savais même pas. C'est la première année, cependant, qu'une journée est réservée au public. Cette journée, c'était aujourd'hui, et c'est ouvert jusqu'à 10h ce soir. C'est au pavillon de l'Industrie et du Com-

merce, au parc de l'Expo-Québec. Comme je vous le disais au début, des meubles "c'est des meubles". Mais il y a quand même dans ce salon certains meubles tout à fait extraordinaires... comme ce lit (voir la photo) dont la tête en velours rouge est pleine de gadgets (un radio-stéréo AM-FM à cassettes, des lampes de chevet, des miroirs pour admirer sa performance conjugale, etc).

Une décision d'Ottawa "accélère la mort d'un amputé

OTTAWA (PC) — L'amputé de guerre Gordon Kidney est décédé vendredi, le jour où il reçut la nouvelle que la Commission canadienne des pensions ne considérait pas que les maux dont il souffrait le rendaient éligibles à un surplus d'assistance financière.

Vétéran de la deuxième

guerre et âgé de 59 ans, M. Gordon Kidney a été enterré lundi. Une organisation d'anciens combattants réclame une révision de son cas par le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Dan MacDonald.

Mme. Claire Roy, directrice du Bureau des amputés de

guerre du Canada, a fait savoir que, bouleversé, M. Kidney avait appelé vendredi à deux reprises au sujet du refus de la commission. Il devait mourir peu après.

Selon M. H. C. Chadderton, directeur national de l'organi-

sation des anciens combattants, on peut présumer que la nouvelle de la décision de la commission "a accéléré la mort du pauvre retraité". Il a exprimé l'avis que le ministre devrait revoir le dossier.

Père de deux enfants, M. Kidney vivait à Ottawa. Il a

perdu sa jambe gauche en haut du genou et tous les orteils de sa jambe droite en plus de souffrir de surdité nerveuse. Sa condition cardiaque était également précaire.

JEUNES GENS, JEUNES FILLES, ADULTES

COURS DU JOUR OU DU SOIR

COURS COMMERCIAL BILINGUE

Matières à votre choix:
• Anglais • Arithmétique • Français
• Comptabilité • Sténographie • Dactylographie

COURS COMMERCIAL REGULIER

Option: Auxiliaire commerciale
SECONDAIRE III et IV
Certificat du ministère de l'Éducation

ECOLE COMMERCIALE BLUTEAU

475, de la Canardière Tél.: 524-3215

Essai de 15 jours gratuits Prêt sans intérêt
PERIODE D'INSCRIPTION JUSQU'AU 9 OCTOBRE
Bureau: de 9 a.m. à 9 p.m.

TERRASSE DECELLES 12, RUE DECELLES LORETTEVILLE

1 MOIS GRATUIT
POUR UN TEMPS LIMITE
LOGEMENTS A LOUER — MEUBLES SUR DEMANDE
1½ - 3½ - 4½

DISPONIBLES MAINTENANT

- Tout à l'électricité
- Eau chaude
- Intercom
- Raccords pour laveuse/sècheuse
- Stationnement avec prise
- Entrée de câble

PROXIMITE DES ECOLES — ARRET D'AUTOBUS — CENTRE COMMERCIAL

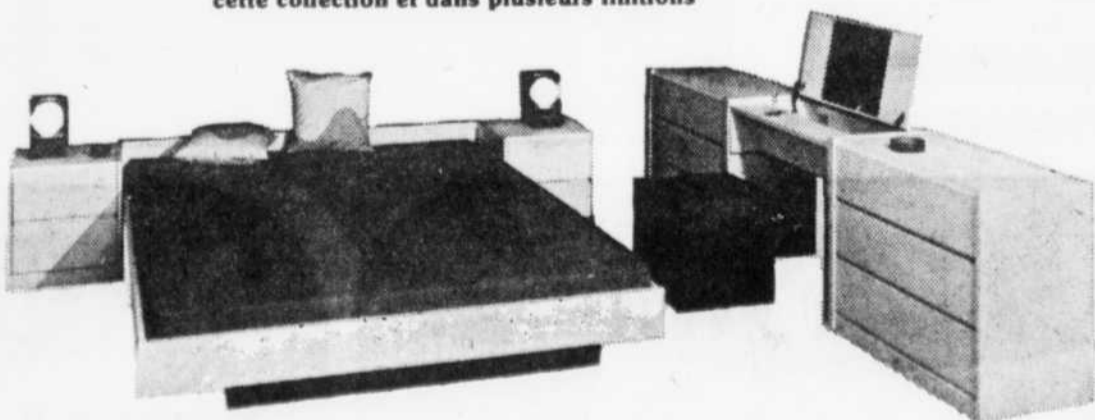
Pour renseignements: 843-2455

POUR LA CHAMBRE DE VOS RÊVES...

meubler de chambre composé d'éléments juxtaposables et pouvant s'intégrer à un système mural, mélamine blanche, finition à l'intérieur et à l'extérieur ainsi qu'à l'arrière de chaque meuble, 4 vérous ajustables sur chaque élément, possibilité de compléter au fur et à mesure que vous le désirez:

table de chevet 2 tiroirs 17"	\$149.00
lit 60", demi-tête, sommier à lattes et 2 tiroirs (sous le lit)	\$493.00
commode 3 tiroirs 32"	\$259.00
coiffeuse 32"	\$231.00
cube, similicuir blanc	\$77.00

— de nombreux autres meubles sont disponibles dans cette collection et dans plusieurs finitions



ces articles sont présentés à notre magasin de la rue Courcellette

la galerie du meuble
ROCHE-BOBOIS
DECORATION INTERIEURE
Téléphone: 681-0171

MOBILIER CONTEMPORAIN:
18, rue Courcellette
MOBILIER TRADITIONNEL:
1299 ouest, boul. Charest

CHEZ HENRI TURCOTTE, L.TÉE

...c'est le temps d'acheter votre TELECOULEUR HITACHI

pour suivre vos programmes favoris.

CHOIX DE TELECOULEURS HITACHI 100% ÉTAT SOLIDE

10" - 13"
14" - 16" - 18"
20" - 26"

AUSSI TÉLÉVISEURS EN NOIR ET BLANC AVEC ÉCRAN DE 5" - 12" - 20"

LA GARANTIE AVANTAGEUSE HITACHI SUR TÉLÉCOULEURS

36 MOIS et 5 ANS*

* 36 mois pour le tube-écran, les pièces et la main-d'œuvre. 5 ans pour les transistors.



HÉ, LES AMIS!

Je viens de recevoir les nouveaux téléviseurs HITACHI et j'ai bien hâte de vous les faire voir et entendre. Vous verrez une belle image, claire et brillante et je vous ferai profiter de véritables bons prix.

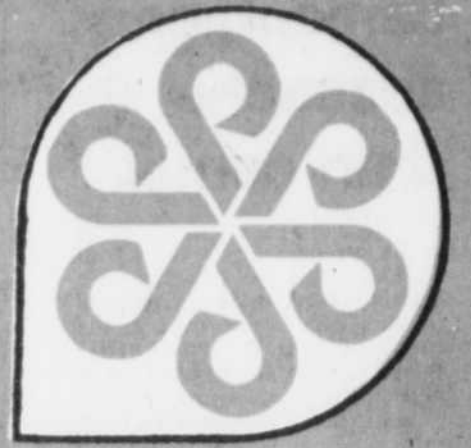
Yves Turcotte
secrétaire-trésorier



Facilité de paiement convenant à tous les budgets

330, rue de la Couronne, Québec. Tél.: 529-3365

Jato



Viandes

POULET CONGELE

Canada catégorie "A"

"Legrade"

3 à 4 livres

.73

JAMBON MIDGET

Maigre
"Laffleur"

1.68

SAUCISSE FRAICHE

Des cuisines
"Roy"

1.18

SAUCISSE FUMEE

Fraiche
"Laffleur"

.98

VIANDE FUMEE

"Coorsh"
4 X 2 oz

1.68

CRETONS

Frais
"Bilopage"

10 oz **.98**

PIZZA

Garnie,
"Da Vinci"

12 pouces **1.49**

Epic

JUS

De tomates "Heinz" de fantaisie
Boîte 19 oz

.28

MELANGE

A gâteau "Betty Crocker" Super
moelleux

Boîte 510 gr. **.77**

VINAIGRE

"Jato" blanc

Cont. 128 oz

.87

GATEAUX

"McCain" marbrés ou chocolat

Cont. 19 oz

1.29

FARINE

"Robin Hood" pré-famisée

Sac 10 lb

1.89

BEURRE

D'arachides "Schwartz"
crèmeux

Bocal 16 oz

.87

CROUSTILLES

"Dulac" régulières

Sac 225 gr.

.78

BARRES

De chocolat "Neilson" assorties

Pqt 4's

.77

1/2 PRIX

PAINS

Hot-dog ou hamburger
"Jato"

Pqt 6's

.27

1/2 PRIX

SACS A DECHETS

"Jato"
pour l'intérieur

Pqt 10's

.28

SUPER

FRITES

"McCain"
régulières

Cello 3 1/2 lb

Votre pouvoir d'achat

erie

CREME GLACEE **1⁴⁷**
 "Cité" choix de saveurs
 Cont. 2 litres

CAFE **2⁸⁷**
 "Chase & Sanborn" mouture
 régulière Sac 1 lb

KETCHUP **.59**
 "Jato" rouge
 Bout. 20 oz

CROUTE A TARTE **.64**
 "Monarch" feuilletée
 Boîte 18 oz

SHORTENING **.68**
 "Crisco" végétale
 Pqt 1 lb

SACS A DECHETS **1⁹⁷**
 "Glad" extérieur gr. 26" X 36"
 Pqt 20's

MOUCHOIRS **.59**
 "Kleenex" choix de couleurs
 Boîte 200's

SHAMPOOING **1²⁷**
 Pour bébé "Johnson"
 Bout. 225 ml

Fruits et légumes

POMMES McINTOSH

Rouges et sucrées
 Produit du Québec
 Canada de fantaisie

5 lb

.87

POIRES BARTLETT

Juteuses et sucrées
 De B.C. Grosseur 135
 Canada de fantaisie

lb

.38

CHOUX DE BRUXELLES

Verts et fermes
 Culture du Québec

Casseau 10 oz

.59

AUBERGINE

Grosse et ferme
 Culture du Québec

lb

.29

RUTABAGAS

Lavés et tendres
 Culture du Québec
 Canada No 1

lb

.10

POIREAUX

Gros et blancs, Gr. 12
 Culture du Québec

2 pour

.39

LAITUE CHINOISE

Grosse et ferme, Gr. 12
 Culture du Québec

Chacune

.39

VEDETTE

.99

1/2 PRIX

CAROTTES

Lavées et tendres
 Culture du Québec

Sac 2 lb

.20

1/2 PRIX

OIGNONS

Secs et brossés
 Culture du Québec
 Canada No 1

Sac 2 lb

.23

NOMIES, REGARDEZ
 DE CETTE SEMAINE

70^{ème} VENTE anniversaire

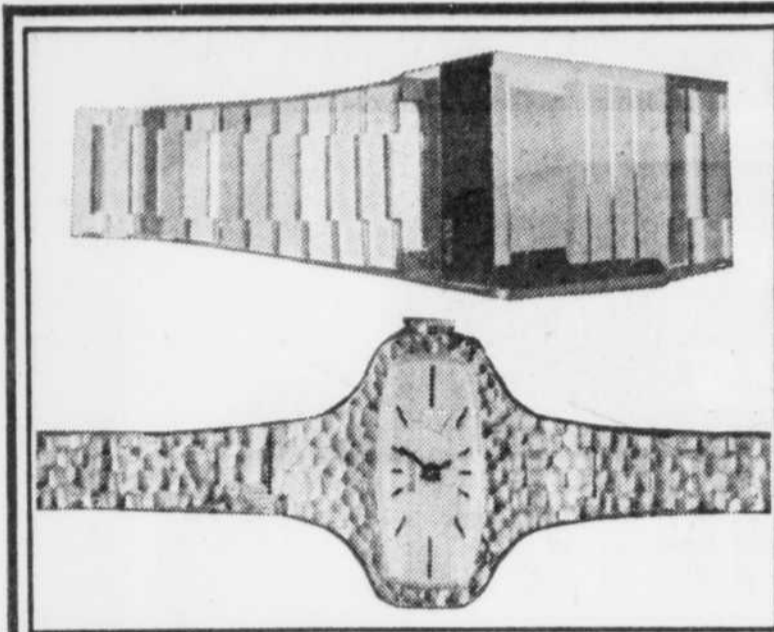


GAGNEZ UNE CHEVETTE '79
2 portes, automatique. Offerte par Roger Barré Automobiles. Tirage: le 23 Décembre.
ROGER BARRÉ AUTOS

Demandez un coupon-boni
Avec tout achat en magasin. Vous pouvez gagner: \$1, \$2, \$5, \$10 ou \$100. En tout, plus de \$15,000 en prix. Les gagnants devront répondre à une question mettant leur habileté à l'épreuve.

Pollack

• Mail St-Roch seulement



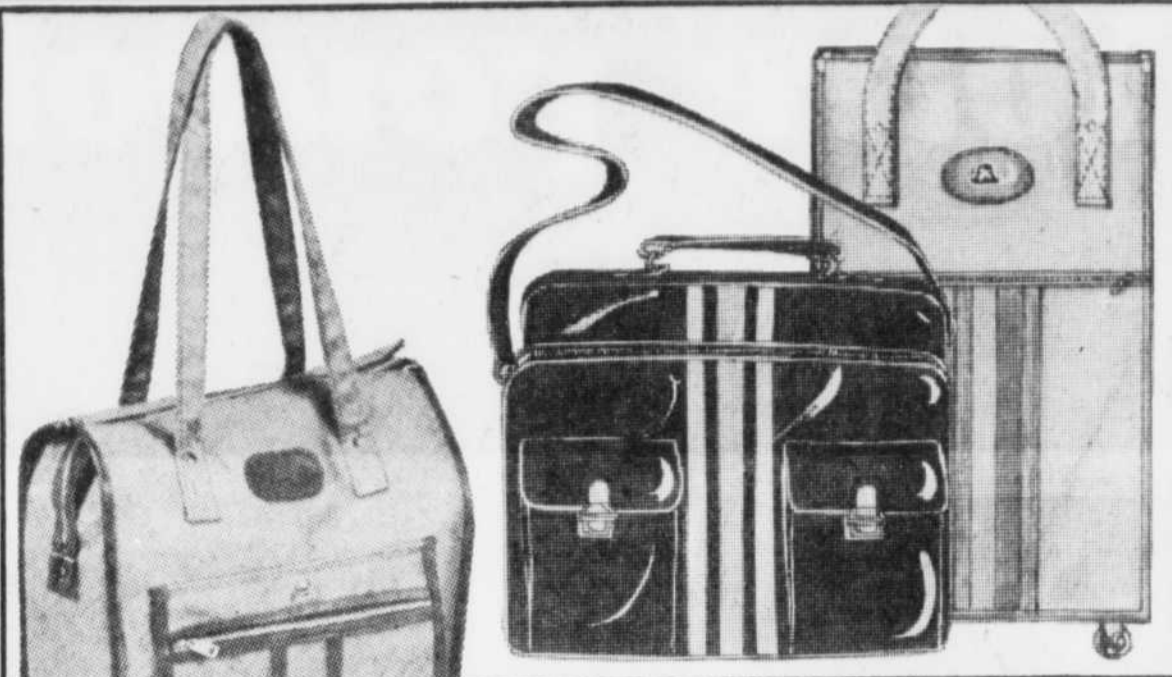
20%

DE RABAIS sur toutes nos

MONTRES de marques réputées, ainsi que bracelets-montres, chaînes de poche, etc.

Vaste choix de modèles pouvant répondre à toutes les exigences!

MONTRES (Rayon 251)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée.

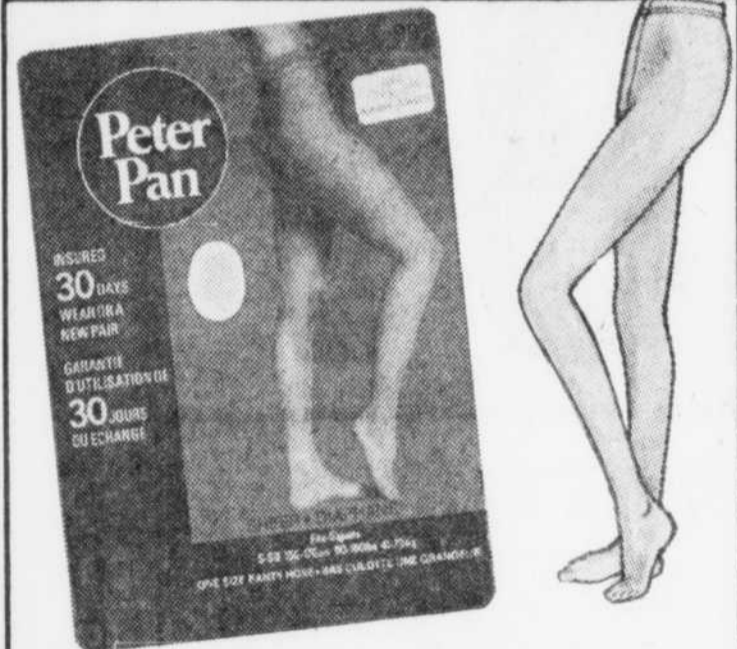


Sacs de fin de semaine à prix spécial!

Pollack vous offre plusieurs modèles, de formats pratiques, confectionnés en toile solide avec bordure contrastante. Détails: ils sont pourvus de plusieurs compartiments, certains, avec poignée et bandoulière. Autres modèles de sacs sur roulettes. Couleurs: noir, marine, brun ou naturel.

Spécial 10.99

BOURSES (Rayon 460) Mail St-Roch, rez-de-chaussée.



Bas-culottes "Peter Pan" en spécial!

Bas-culottes diaphanes, de marque réputée; une grandeur. Couleurs: ambre, beige ou épice.

Orig. .99

Spécial .77

BAS-DAMES (Rayon 370) Mail St-Roch, rez-de-chaussée.



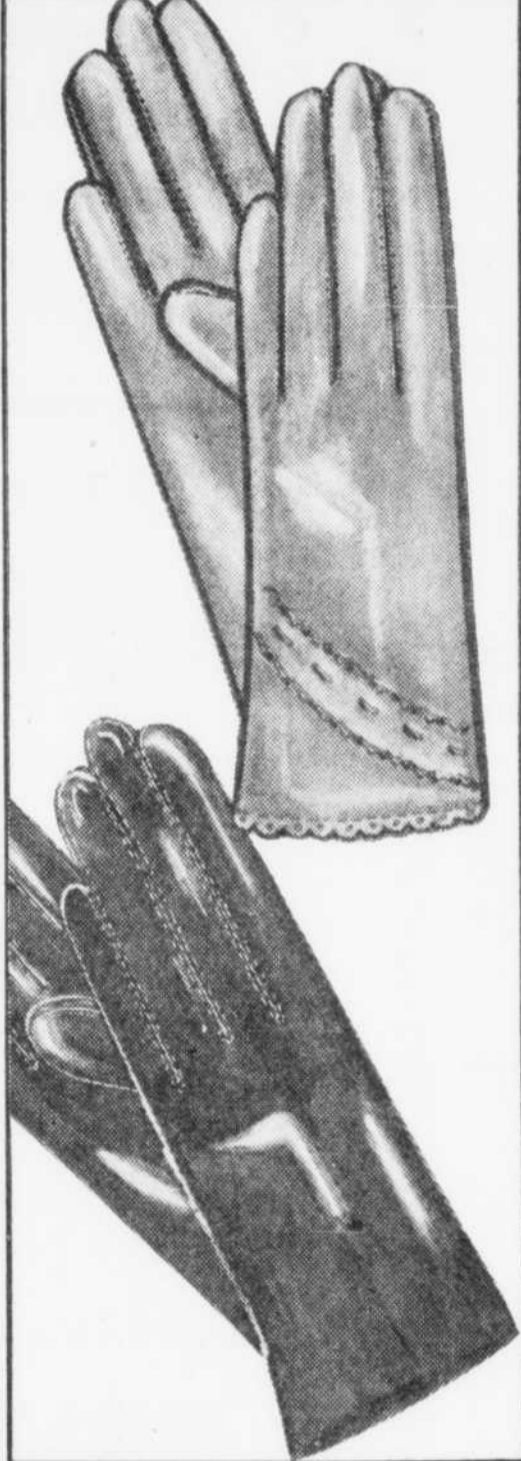
Bottes pour dames et jeunes filles

Élégantes bottes à enfiler, de couleur tan; avec courroie décorative. Talon séparé et semelle crêpée antidérapante. Pointures 5 1/2 à 10.

Orig. 60.00

Spécial 39.99

BOTTES-DAMES (Rayon 470)
Mail St-Roch, 2e étage.

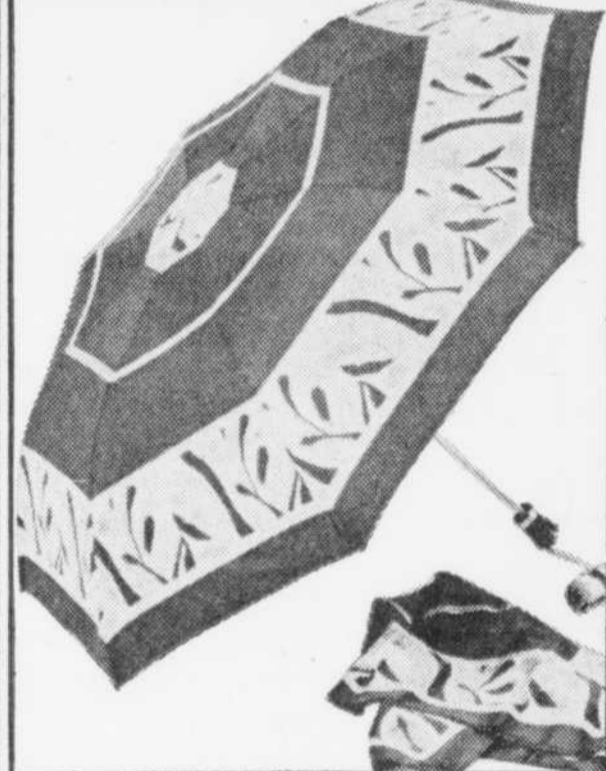


Gants doublés pour dames

Magnifiques gants, confectionnés en cuir souple et doublés d'acrylique. Longueur: 2 boutons (au-dessus du poignet). Grandeurs: 6 à 8. Couleurs: noir, brun, liège. Offerts à prix vraiment exceptionnel!

Spécial 14.99

GANTS-DAMES (Rayon 310)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée.

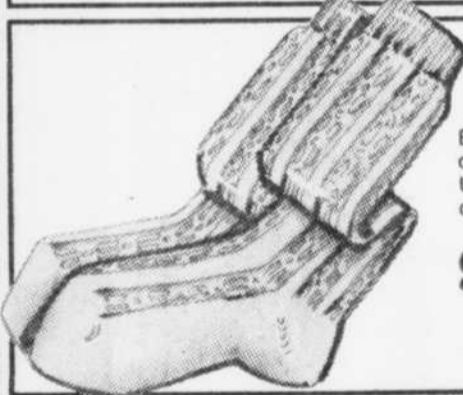


Parapluies télescopiques "Knirps"

Parapluies télescopiques de belle qualité, avec étui en cuir. Modèles unis ou imprimés; couleurs en vogue.

Spécial 7.99

PARAPLUIES (Rayon 460) Mail St-Roch, rez-de-chaussée.

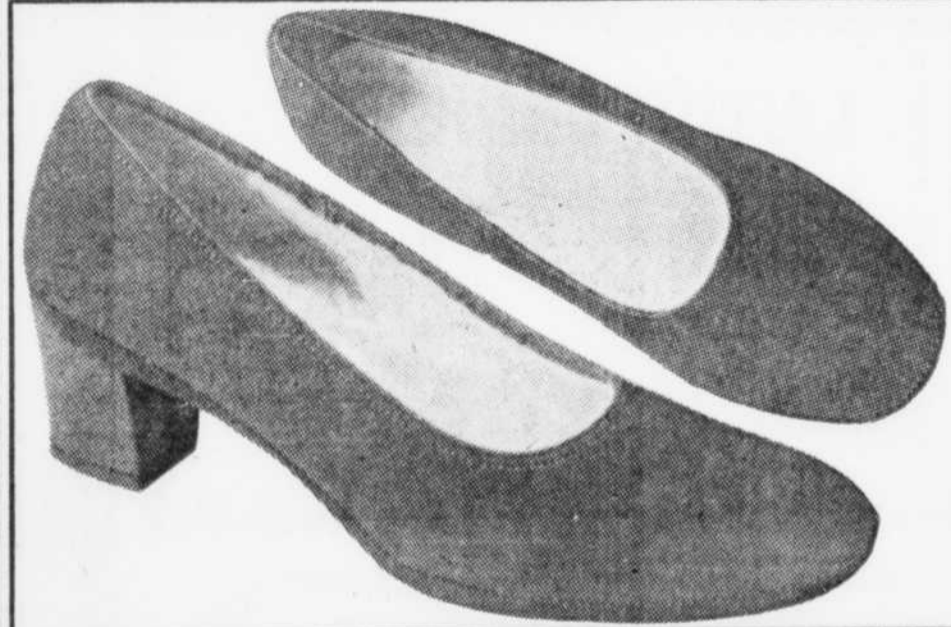


Bas aux genoux

Bas trois-quarts, à motif de câbles; en laine Kroy et/nylon. Une grandeur. Marine, brun ou ivoire.

Spécial 1.66

BAS-DAMES (Rayon 370)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée.



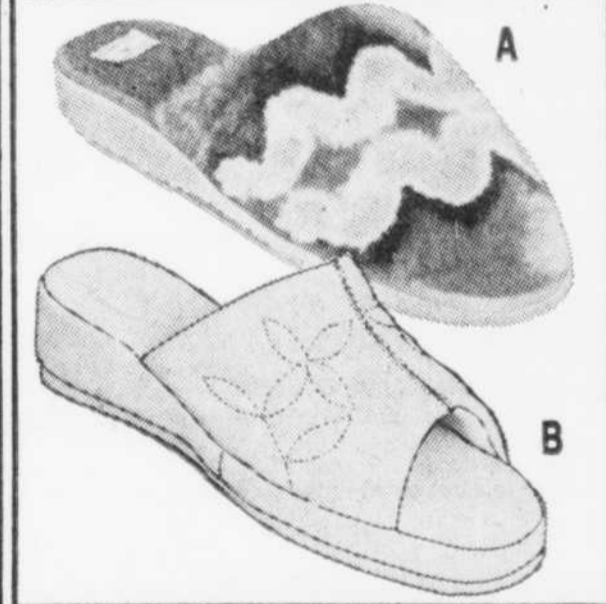
Souliers doublés pour dames

Vraiment confortables, pendant la saison automne-hiver... ces souliers en corfam noir, brun ou vison; chaudement doublés, avec semelle antidérapante. Pointures 6 à 10B; 6 à 8 1/2 D.

Orig. 34.00

Spécial 22.99

SOULIERS-DAMES (Rayon 470)
Mail St-Roch, 2e étage.



Pantoufles pour dames

A. Pantoufles genre mule, à bout fermé; en peluche de couleur or, rouge ou bleu. Pointures 5 à 9. B. Pantoufles genre mule, à bout ouvert et talon compensé. En similicuir de couleur rose, bleu pâle ou marine. Pointures 5 à 9.

Spécial 3.27 ch.

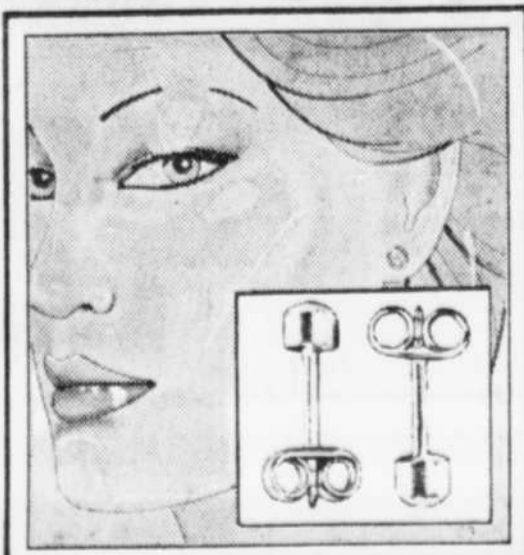
BAS-DAMES (Rayon 370) Mail St-Roch, rez-de-chaussée.

Grande clinique de perçage d'oreilles

A compter de jeudi jusqu'à samedi. A notre comptoir de bijoux.

Une excellente occasion de vous faire percer les oreilles, sans douleur et en toute confiance, par une spécialiste. Les moins de 18 ans devront avoir l'autorisation légale de leurs parents ou tuteurs.

7.78



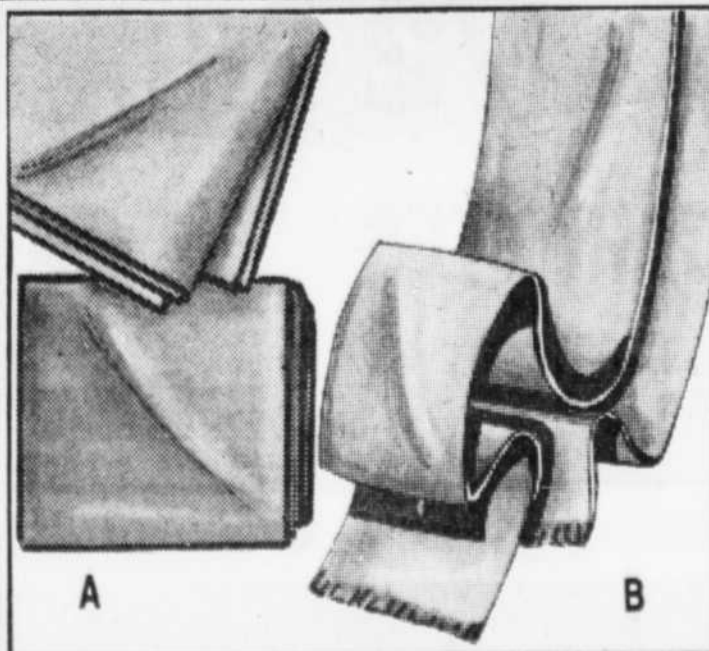
Boucles d'oreilles gratuites:

Avec le perçage d'oreilles, vous recevrez gratuitement une paire de boucles d'oreilles plaquées or, avec tige en acier chirurgical, garantie non allergène (tel qu'ilustré).

Heures de la clinique

Jeudi et vendredi, 28 et 29 septembre, de 14h à 21h. Samedi, 30 septembre, de 10h à 17h.

BUJOUX (Rayon 251)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée.



Foulards d'automne à prix attractants!

A. Foulards carrés (27" X 27"), en acétate; offerts en plusieurs teintes saisonnières.

Spécial 1.88

B. Pour vous garder bien au chaud... foulards en acrylique, lainage ou acétate. Choix de modèles unis, imprimés ou quadrillés; de forme carrée ou oblongue. Couleurs-mode.

Spécial 2.99 et 3.99

FOULARDS-DAMES (Rayon 310)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée.

76^{ième} VENTE anniversaire

Pollack

• Mail St-Roch seulement



GAGNEZ UNE CHEVETTE '79
2 portes, automatique. Offerte par Roger Barré Autos. Tirage: le 23 décembre.

ROGER BARRÉ AUTOS
VOTRE CENTRE CHEVETTE OU COMBI
1095, De la Canadienne. Tel: 529-3331

Demandez un coupon-boni avec tout achat en magasin. Vous pouvez gagner: \$1, \$2, \$5, \$10 ou \$100. En tout, plus de \$15,000 en prix. Les gagnants devront répondre à une question mettant leur habileté à l'épreuve.



Robes de chambre et robes de nuit pour dames... à prix avantageux!

A l'occasion de sa 76^{ième} VENTE ANNIVERSAIRE, Pollack vous offre des vêtements de nuit confortables et élégants, pour les saisons automne-hiver.

A. ROBES DE CHAMBRE longues, en nylon piqué. Modèles unis, rehaussés de broderie; ou modèles à imprimés variés. Choix de teintes pastel et foncées. Tailles P-M-G.

Illustrée: robe de chambre genre "Kimono", avec col châle, retenue à la taille par une large ceinture; garnie de 2 poches.

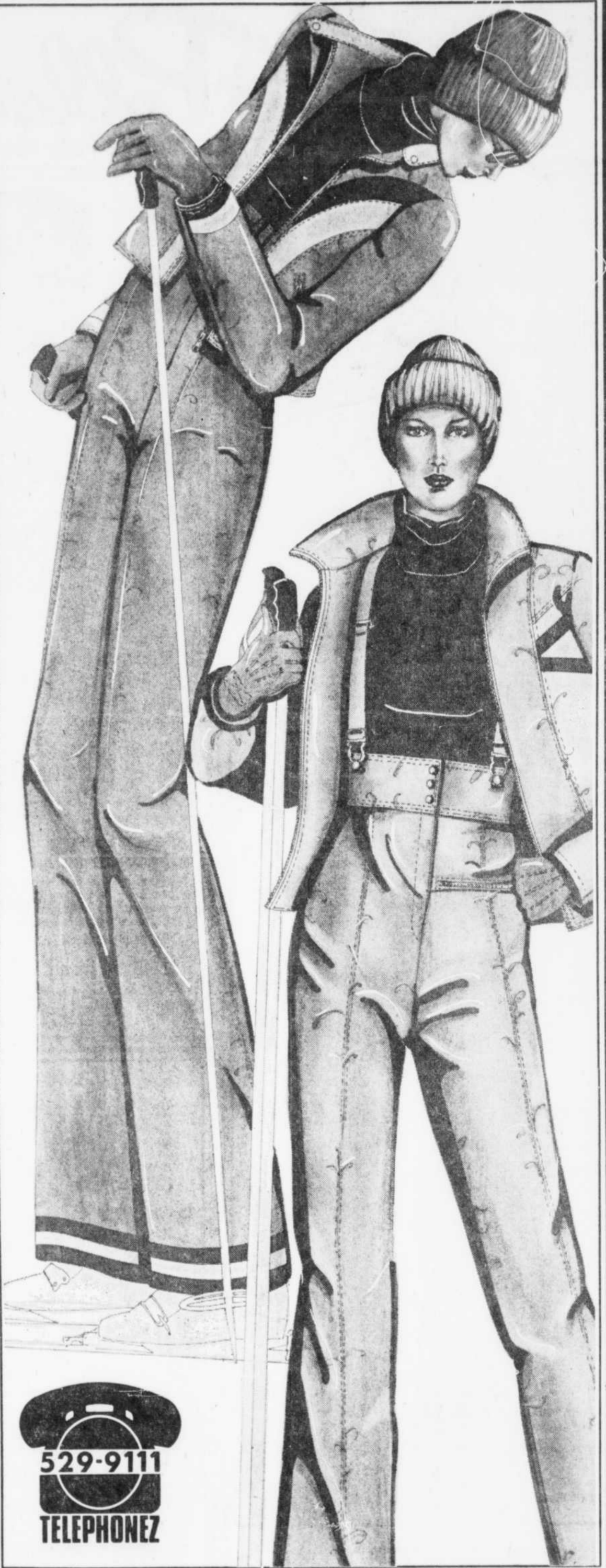
SPECIAL 19⁹⁹

B. ROBES DE NUIT longues, en nylon brosse doux et chaud. Plusieurs modèles de très belle qualité vous sont offerts; Tailles P-M-G. Couleurs en vogue.

Illustrée: robe de nuit, plissée à la taille; cordon noué au dos. Corsage garni de dentelle, à encolure arrondie.

SPECIAL 7⁹⁹

LINGERIE-DAMES (Rayon 380)
Mail St-Roch, 2^e étage.



529-9111
TELEPHONEZ

Pour les sportives... des ensembles de ski à prix incroyablement bas!

Celles qui attendent l'hiver avec impatience seront comblées chez Pollack, pendant la 76^{ième} VENTE ANNIVERSAIRE.

En effet, elles y trouveront des ensembles de ski, de belle qualité, confectionnés en 100% nylon ou polyester/et nylon (doubleure: 100% nylon). Nettoyage à sec seulement.

Détails: VESTON de coupe semi-ajustée, glissière devant; bordé de rayures contrastantes. Poches à glissière. PANTALON à taille haute et bretelles ajustables; glissière devant et boutons-pression. Tailles 9/10 à 13/14. Couleurs: bleu, vert, orange ou jaune dans le groupe.

VETEMENTS DE SKI-DAMES (Rayon 541) Mail St-Roch, 2^e étage.

SPECIAL 29⁹⁹

Vêtements de base

Daisyfresh

en spécial!

A. GAINE-CULOTTE # 6907.
Culotte moulante vous assurant une ligne impeccable. Confectionnée en nylon/spandex. Tailles P-M-G-T-G. Blanc ou beige. Orig. 9.00

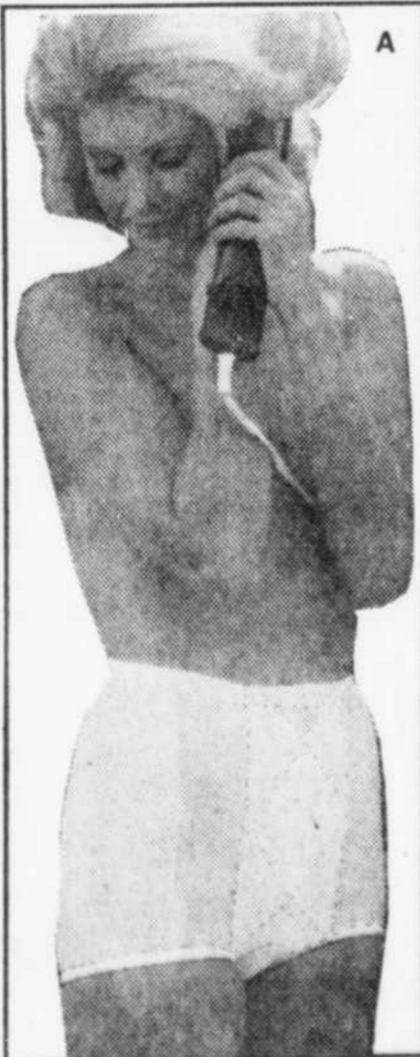
SPECIAL 5⁹⁹

B. CORSELETTE-CULOTTE # P-7986.

Corselette-culotte faite de power net avec bonnets de dentelle. Détails: glissière dissimulée à l'avant; fond détachable. Tailles 38B à 42; 36 à 42 C-D. Blanc ou beige. Orig. 27.00

SPECIAL 17⁹⁹

VETEMENTS DE BASE (Rayon 380)
Mail St-Roch, 2^e étage.



70^{ème} VENTE

anniversaire

Pollack

• Mail St-Roch seulement



GAGNEZ UNE CHEVETTE '79
2 portes, automatique. Offerte par Roger Barré Automobiles. Tirage: le 23 Décembre.

ROGER BARRÉ AUTOS

Demandez un coupon-boni
Avec tout achat en magasin. Vous pouvez gagner: \$1, \$2, \$5, \$10 ou \$100. En tout, plus de \$15,000 en prix. Les gagnants devront répondre à une question mettant leur habileté à l'épreuve.



Ensembles de ski de marque réputée, à prix très intéressant!

Pour vous, Messieurs les sportifs... de confortables ensembles de ski, confectionnés en 100% nylon; doublure intermédiaire 100% polyester. Nettoyage à sec seulement. Modèles d'allure jeune, avec bordures de couleur contrastante. Comprendant: VESTON à glissière, 2 poches; PANTALON-SALOPETTE chaudement doublé, avec glissière devant et bretelles extensibles; 2 poches. Tailles P-M-G-T.G. Couleurs: bleu, rouge, jaune, vert.

Orig. 125.00

Spécial 69.99
Vous épargnez 55.01

SPORT-HOMMES (Rayon 600)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée.



Chemises sport de première qualité!

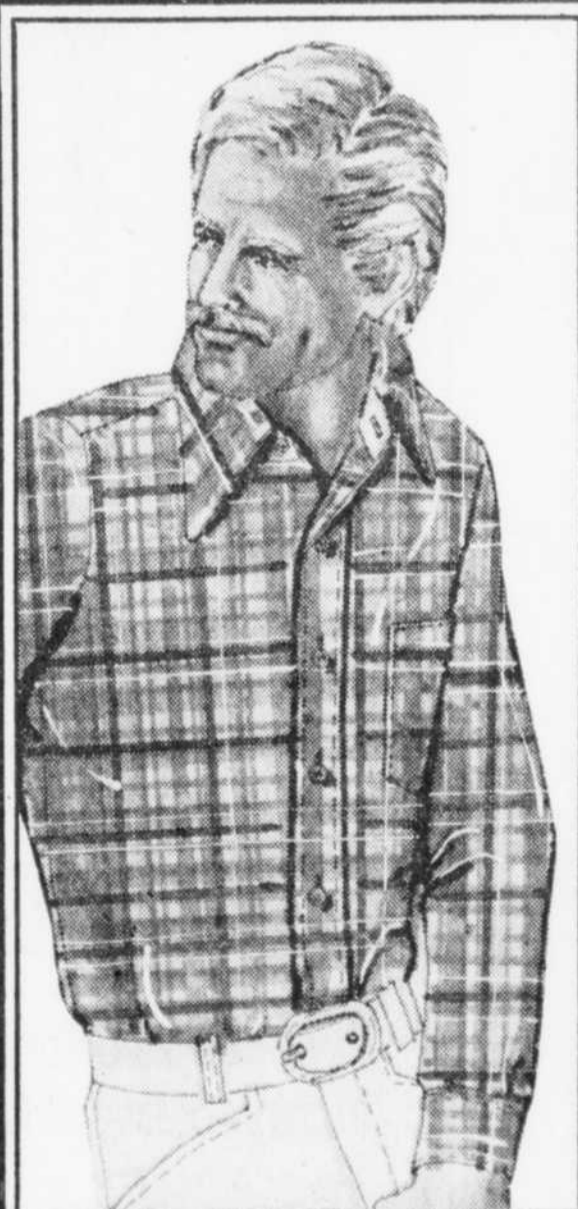
Chemises sport à manches longues, de marque réputée. Confectionnées en 100% polyester, d'entretien facile. De coupe impeccable; modèles unis ou imprimés. Tailles P-M-G-T.G. dans le lot. Choix de couleurs automnales, dans le lot.

Orig. 18.00 et 22.00

Spécial 10.99

Vous épargnez 7.01 à 11.01

MERCERIE-HOMMES (Rayon 620)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée.



Chemises sport de style très populaire!

Chemises sport à manches longues, de marque réputée, 100% coton fini flanelle. Garanties de ne pas rétrécir au lavage. Motif quadrillé aux couleurs variées; Tailles P-M-G-T.G.

Orig. 17.00 et 20.00

Spécial 12.99

Vous épargnez 4.01 à 7.01

MERCERIE-HOMMES (Rayon 620)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée.



529-9111
TELEPHONEZ

Complets trois morceaux pour hommes et jeunes hommes

Elegants complets illustrant la Mode Automne '78. Comprendant: veston, gilet boutonné et pantalon de coupe impeccable. Confection de qualité: 100% laine ou laine/polyester. Tailles: 36 à 42 court; 36 à 44 régulier. Choix de couleurs en vogue. Illustré: complet tout laine, à motif de fines rayures. Veston 2 boutons, fente médiane; gilet boutonné, 4 poches; pantalon coupé droit.

Orig. 195.00 à 210.00

Spécial 139.99

Vous épargnez 55.01 à 70.01

SPORT-HOMMES (Rayon 600)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée.



529-9111
TELEPHONEZ

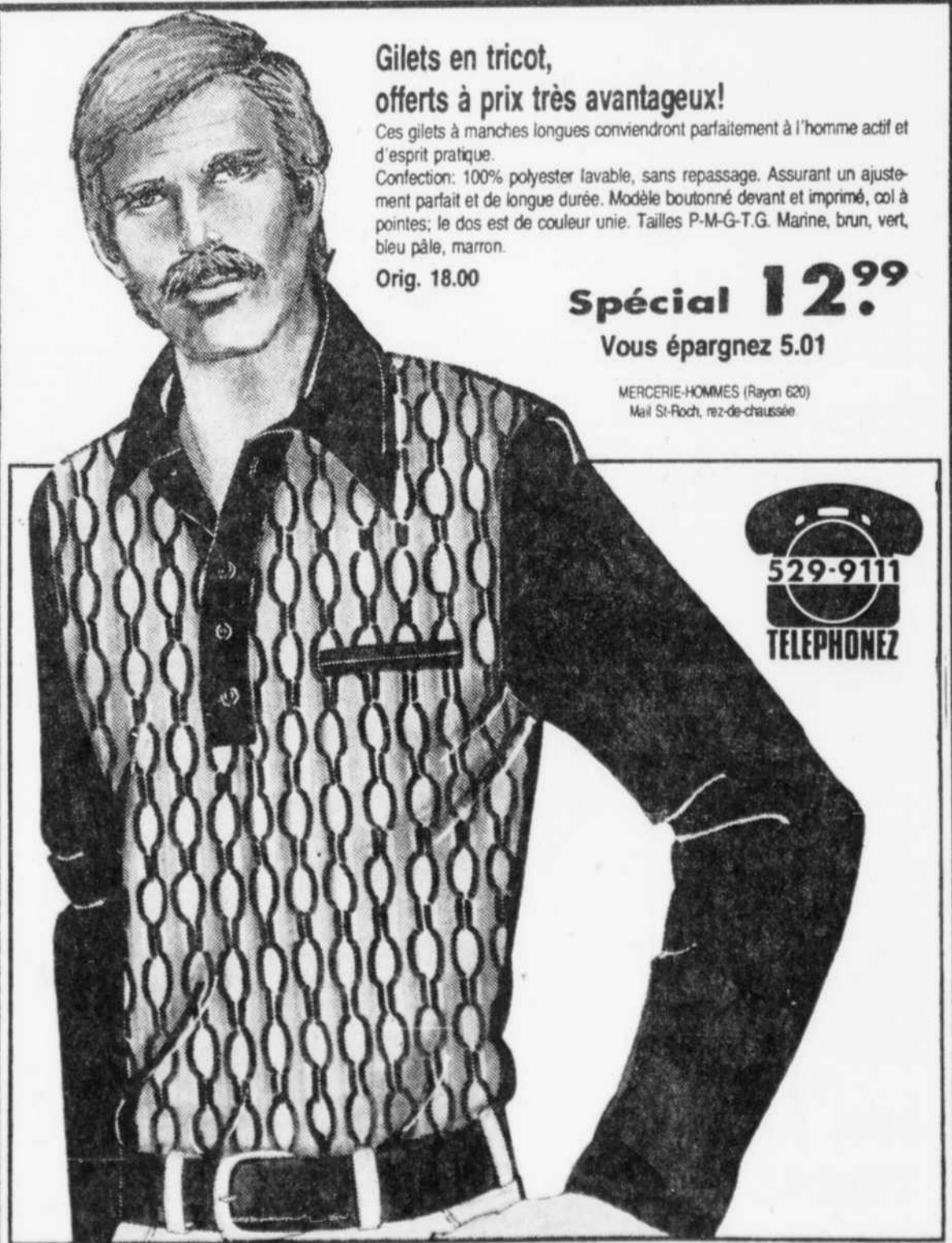
25% de rabais sur tous nos souliers sport, de marque "LEVI'S"

Souliers sport pour HOMMES et JEUNES HOMMES. Modèles lacés, en cuir tan foncé ou antique; épaisse semelle de crêpe. Pointures variées.

Orig. 30.00

Spécial 22.50

SOULIERS-HOMMES (Rayon 670)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée.



Gilets en tricot, offerts à prix très avantageux!

Ces gilets à manches longues conviendront parfaitement à l'homme actif et d'esprit pratique.

Confection: 100% polyester lavable, sans repassage. Assurant un ajustement parfait et de longue durée. Modèle boutonné devant et imprimé, col à pointes; le dos est de couleur unie. Tailles P-M-G-T.G. Marine, brun, vert, bleu pâle, marron.

Orig. 18.00

Spécial 12.99

Vous épargnez 5.01

MERCERIE-HOMMES (Rayon 620)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée.

529-9111
TELEPHONEZ

faits divers

Vol de dynamite: un témoin contredit la GRC

par Patricia POIRIER

OTTAWA (PC) — La crédibilité des membres du service de sécurité de la GRC qui ont participé au vol de dynamite en 1972 a été sérieusement minée hier devant la commission McDonald.

En effet, M. Jean-Guy Tremblay, gérant de la compagnie d'explosifs Richelieu à Saint-Grégoire, a affirmé que dans la nuit du 26 au 27 avril 1972, l'entreprise avait été victime d'un vol de quatre caisses de dynamite et d'une boîte de détonateurs.

Par contre, les agents du service de sécurité de la GRC de Montréal qui ont participé à l'opération ont affirmé qu'ils n'avaient pris qu'une seule caisse de dynamite et une boîte de détonateurs lors d'une opération qui eut lieu vraisemblablement vers la fin du mois de mai 1972.

On se souviendra que LE SOLEIL affirmait hier qu'une source sérieuse avait informé l'un de ses journalistes, Claude Vaillancourt, que quatre caisses de dynamite et non une, avaient été volées par la GRC en 1972. L'informateur avait ajouté que le nombre de bâtons d'explosifs qui avaient été volés était beaucoup plus élevé que celui des bâtons que la GRC avait finalement décidé de remettre anonymement à la Sûreté du Québec.

M. Tremblay qui est le gérant de cette entreprise depuis 1965 a affirmé sous serment que sa compagnie n'a jamais été victime d'un autre vol depuis qu'il est en poste et a dit n'avoir pas raison de douter de l'honnêteté de ses employés.

Selon ce témoin, qui n'a pas eu recours à la protection de la loi sur la preuve du Canada, il a signalé le vol de ces caisses de dynamite au ministère des Mines à Ottawa et a envoyé une copie de son rapport à la Sûreté de Québec.

Un document déposé en tant qu'élément de preuve démontre que le ministère des Mines et des Ressources, à Ottawa, a effectivement reçu un tel rapport le 9 mai 1972.

Ce rapport signale que les détonateurs "100 EB Caps six pieds numéros six qui étaient près de la porte, à droite, en entrant (dans l'entrepôt) sont disparus".

"L'entrepôt M-4 à dynamite a aussi été ouvert en brisant les cadenas qui en fermaient l'accès. Il a été établi après prise d'inventaire, que quatre boîtes de dynamites Toval 75 pour cent... avaient été volées", peut-on aussi lire dans ce rapport signé.

Selon M. Tremblay les quatre caisses de dynamite pesaient environ 200 livres et contenaient 56 bâtons au total.

Le constable Richard Daigle qui a déjà parlé de sa participation à l'opération de la dynamite, en invoquant la protection de la loi de la preuve du Canada, a soutenu qu'il n'avait porté qu'une boîte de dynamite qui pesait entre 35 et 50 livres.

Les participants à l'opération, soit MM. Daigle, Normand Chamberland et Bernard Dubuc, ont aussi soutenu que cette affaire avait eu lieu au cours du mois de mai 1972.

Pourtant le rapport officiel de M. Tremblay en date du 3 mai affirme que le vol a eu lieu dans la nuit du 26 au 27 avril 1972.

Le gérant de la compagnie d'explosifs Richelieu a expliqué minutieusement les mesures qui existaient à l'époque afin d'assurer le contrôle de la distribution et de la vente des explosifs. Il a dit qu'il existait des dossiers complets démontrant le cheminement de chaque caisse d'explosifs, assorties d'un numéro de code.

M. Tremblay a ajouté par ailleurs qu'il avait appris qu'une caisse de dynamite avait été retrouvée sur le bord de la route près de Coaticook, quelques mois plus tard après le vol.

La caisse de dynamite était dans un sac à ordures, les numéros de code ou de série permettant d'identifier la pro-

venance de la dynamite avaient été enlevés.

Cependant M. Tremblay est en mesure de dire que la dynamite trouvée était du même type que celle qui avait été volée.

Le constable Daigle a déjà affirmé qu'il avait logé un

appel anonyme à la Sûreté du Québec pour l'informer qu'une caisse de dynamite se trouvait dans un champ abandonné. Aucun des témoins de la GRC impliqué dans cette dernière partie de l'opération n'a mentionné que les numéros de série sur la caisse de

dynamite avaient été oblitérés ou qu'on avait déchiré la boîte pour les enlever. Il n'a pas été question non plus que la dynamite ait été placée dans un sac à ordures.

M. Tremblay a indiqué qu'à l'époque seule l'entreprise Richelieu distribuait des explo-

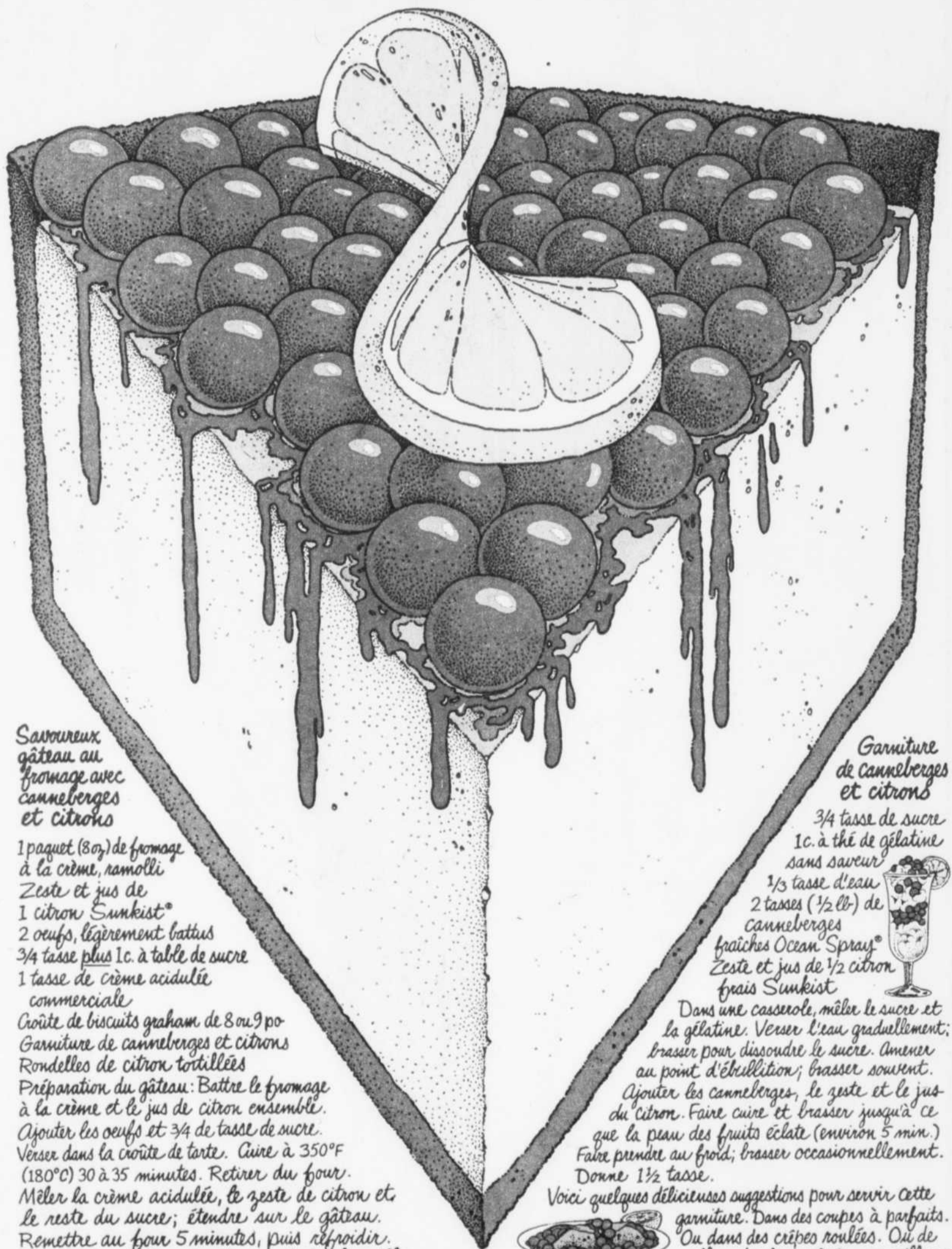
sifs de la compagnie Dupont dans un rayon d'environ 100 milles de la ville d'Iberville.

En réponse aux questions du procureur de la GRC, Me Richard Mongeau, M. Tremblay a dit qu'il était prêt à fournir des photocopies des dossiers d'inventaires de la

compagnie ainsi que le nom des clients de cette entreprise en 1972. Cependant le juge

David McDonald a indiqué que cela ne serait peut-être pas nécessaire et que la commission l'aviserait si on avait besoin de plus de renseignements.

Mmmmm! Un gâteau au fromage avec canneberges et citrons Une toute nouvelle recette de Sunkist et Ocean Spray®



Savoureux gâteau au fromage avec canneberges et citrons

1 paquet (8oz) de fromage à la crème, ramolli
Zeste et jus de 1 citron Sunkist®
2 oeufs, légèrement battus
¾ tasse plus 1c. à table de sucre
1 tasse de crème acidulée commerciale

Croûte de biscuits graham de 8 ou 9 po
Garniture de canneberges et citrons
Rondelles de citron tortillées

Préparation du gâteau: Battre le fromage à la crème et le jus de citron ensemble. Ajouter les oeufs et ¾ de tasse de sucre. Verser dans la croûte de tarte. Cuire à 350°F (180°C) 30 à 35 minutes. Retirer du four. Mélanger la crème acidulée, le zeste de citron et le reste du sucre; étendre sur le gâteau. Remettre au four 5 minutes, puis refroidir. Déposer la garniture (recette ci-contre) à la cuiller sur le gâteau au fromage et garnir de rondelles de citron tortillées avant de servir. 6 à 8 portions.

Garniture de canneberges et citrons

¾ tasse de sucre
1c. à thé de gélatine sans saveur
⅓ tasse d'eau
2 tasses (½ lb) de canneberges fraîches Ocean Spray®
Zeste et jus de ½ citron frais Sunkist

Dans une casserole, mélanger le sucre et la gélatine. Verser l'eau graduellement; brasser pour dissoudre le sucre. Amener au point d'ébullition; brasser souvent. Ajouter les canneberges, le zeste et le jus du citron. Faire cuire et brasser jusqu'à ce que la peau des fruits éclate (environ 5 min.) Faire refroidir au froid; brasser occasionnellement. Donne 1½ tasse.

Voici quelques délicieuses suggestions pour servir cette garniture. Dans des coupes à parfais. Ou dans des crêpes roulées. Ou de mille autres façons. C'est un merveilleux dessert rafraîchissant, légèrement piquant. Les canneberges et les citrons font un mariage heureux.

Les autorités n'avaient pas été tenues au courant

par Patricia POIRIER

OTTAWA (PC) — Un agent du quartier général de la GRC à Ottawa a déclaré, hier, qu'il n'avait pas cru bon de dire à ses supérieurs que des membres de la section G-4 à Montréal avaient pu être impliqués dans un vol de dynamite, l'incendie d'une grange ainsi que dans d'autres opérations douteuses et possiblement illégales.

Le caporal Peter Marowitz a expliqué à la commission McDonald qu'en 1972 il était en quelque sorte responsable à Ottawa de la surveillance des activités des membres de G-4 à Montréal.

Selon M. Marowitz, le surintendant Donald Cobb qui était responsable de ce secteur à Montréal avait reçu un mandat spécial du directeur général, John Starnes ainsi que d'autres directives du commissaire adjoint Parent, qui lui permettait d'autoriser certaines opérations qui n'auraient pas été acceptables "normalement".

M. Marowitz a dit qu'il a pris connaissance de l'affaire de la dynamite environ un an après que l'opération fut effectuée, en avril ou mai 1972.

"Avez-vous averti quelqu'un?" a demandé le procureur de la commission, Me Ross Goodwin.

"Non, je ne croyais pas que c'était important, je comprenais qu'il y avait une relation spéciale entre M. Cobb et la direction générale."

Par ailleurs M. Marowitz a indiqué qu'il avait entendu des rumeurs au sujet de l'incendie de la grange du Petit Québec libre vers le mois de décembre 1973, lorsque M. McCleery faisait l'objet d'une enquête interne à la GRC. (Donald McCleery aurait ordonné le vol de la dynamite, et l'incendie de la grange selon les témoignages entendus devant la commission McDonald. Il fut congédié en 1973).

Mais pourquoi ne pas avoir

averti les dirigeants de la GRC, s'est demandé le procureur de la commission.

"Ah si je vérifiais chaque erreur, c'est tout ce que j'aurais le temps de faire", a répliqué le témoin, qui avait demandé la protection de la loi de la preuve en commençant à répondre aux questions de la commission.

Cobb

Selon ce caporal, M. Cobb avait le droit d'autoriser, l'uti-



Le caporal MAROWITZ

lisation de faux mandats d'arrestation et l'enlèvement d'individus pour de longs interrogatoires.

Ce genre de méthodes était utilisé dans le cadre du programme de recrutement d'indicateurs de police par les membres de G-4 en 1971-72.

Cependant l'avis de M. Marowitz, M. Cobb aurait dû demander l'autorisation de ses supérieurs des quartiers généraux pour ce qui est de l'incendie de la grange et du vol de dynamite.

(M. Cobb a nié avoir autorisé

ces opérations et a dit qu'elles étaient évidemment illégales).

"La destruction de la propriété d'une vie" devait faire l'objet de l'approbation des quartiers généraux a soutenu M. Marowitz. Selon lui, M. Cobb avait reçu un mandat spécial des dirigeants de la GRC parce qu'il fallait combattre le terrorisme au pays.

Selon le caporal, les membres de G-4 travaillaient "dans un demi-isolément" coupé du reste des activités de la GRC. La direction générale était particulièrement inquiète parce que ceux-ci s'occupaient à certaines activités mais ne faisaient pas de rapports, a-t-il dit.

Des membres de la section G-4 ont participé à de nombreuses opérations illégales, douteuses ou non prévues par loi, y compris le cambriolage des locaux de l'Agence de presse libre du Québec en octobre 1972, l'incendie de la grange du Petit Québec libre au mois de mai 1972, le vol de dynamite en avril-mai 1972, ainsi que le vol des listes de membres du Parti québécois en janvier 1973.

Par ailleurs, des membres de cette section auraient utilisé la méthode forte pour tenter de convaincre certaines personnes de devenir indicateur de police. Il a été question d'enlèvement, d'usage de faux mandats d'arrestation, de menaces, et même d'un cas où une personne fut retenue par la force physique alors qu'elle tentait de s'évader d'une voiture de la GRC.

Seul, Donald Cobb a été traduit devant les tribunaux pour avoir autorisé le cambriolage de l'APLQ. Il a reconnu sa culpabilité mais le juge ne lui a pas imposé de peine.

Aucune mesure disciplinaire n'a été prise par la GRC contre les agents qui ont avoué avoir participé à ces opérations.

Nouveaux appartements luxueux A LOUER

3 1/2 - 4 1/2 - 5 1/2 disponibles maintenant

RENSEIGNEMENTS: **653-6207**

LES TOURS DES COMPAGNONS
3600, DES COMPAGNONS, STE-FOY

COUPON DU MAGASIN

AU MARCHAND Ocean Spray vous rembourse ce coupon de 10¢ plus 5¢ pour frais de manutention, pourvu que vous conformiez aux conditions de l'offre et que, sur demande, vous puissiez soumettre la preuve d'achat de canneberges à la satisfaction d'Ocean Spray. Ce coupon n'est ni assignable ni transférable. Le client devra payer la taxe de vente, s'il y a lieu. Ce coupon est nul s'il est endommagé, restreint ou falsifié. Valable au Canada seulement. Valeur au comptant 1/20¢. Pour obtenir votre remboursement de tout coupon reçu et traité selon les conditions de notre offre, postez à: Herbert A. Wata Ltd., 455 Horner Avenue, Toronto, Ontario M8W 4W9. Ce coupon est valable jusqu'au 31 décembre 1978. Limite: 1 coupon par achat.

RABAIS DE 10¢

à l'achat de 1 lb de canneberges fraîches Ocean Spray®

COUPON DU MAGASIN

AU MARCHAND: Ce coupon vous sera remboursé à sa valeur nominale plus 5¢ pour frais de manutention, pourvu que les termes de l'offre aient été respectés. Toute autre utilisation constitue une fraude. Vous devez produire, sur demande, des factures ou preuves d'achat de stock suffisant pour couvrir les coupons présentés pour rachat. Le consommateur devra payer la taxe de vente, s'il y a lieu. Ce coupon est nul, s'il est falsifié, restreint ou illégal. Postez tous les coupons pour remboursement à Sunkist Growers Inc., C.P. 3000, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick E2L 4L3. Valeur au comptant 1/20¢. L'offre se termine le 31 décembre 1978. Ce coupon n'est pas transférable. Limite: 1 coupon par achat.

RABAIS DE 10¢

sur 6 citrons mis en marché par Sunkist Growers, Inc.

norman

Mr Michel



A nous trois, Automne

abritées sous des manteaux qui allient confort, chaleur et élégance. Ce sont les poids plume.

A) modèle imperméable, spécialement traité pour vous protéger; ceinturé, revers assez large et poches en biais, pratique capuchon amovible, couleurs: beige, noir, marine, vert ou brun.

10 à 20 100⁰⁰

B) un autre modèle ceinturé, boutonnage croisé, poches prises dans les coutures, ligne A et un capuchon détachable, couleurs: bleu, brun, rouille, chameau, blanc cassé ou argent.

8 à 20 95⁰⁰

C) modèle plus droit, plus sobre, fermeture éclair à l'avant et aux poches, ceinturé et signé Mr Michel, capuchon amovible, couleurs: rouille, sable, chameau, blanc os ou argent.

8 à 20 95⁰⁰

Disponibles à notre département de manteaux.

Dites, portez à mon compte.

• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys • Galeries Chagnon •

faits divers et justice

Un juge devrait être présent quand un prévenu est interrogé

par Marcel COLLARD

Le juge Louis Fortin a recommandé hier qu'un juge d'instruction préside et assiste à l'interrogatoire des prévenus, par des policiers, pour éliminer un réel danger d'injustice causé par la production d'aveux judiciaires.

condamnation, de témoigner dans sa propre cause ou de tirer des conclusions à la suite du silence d'un prévenu, pour rappeler les mesures très strictes exigées pour la déposition d'une déclaration. Obliger un prévenu à faire des aveux équivaut à le faire témoigner contre son gré par le biais d'une procédure légale.

Hier après-midi, au palais de justice de Québec, le juge Fortin, de la cour des sessions de la paix, a refusé d'accepter en preuve des déclarations qu'aurait faites Gaétan Letellier aux policiers, l'incriminant dans un vol par effraction, perpétré à Lac-Beauport, le 30 juillet 1977.

A l'enquête préliminaire, le ministère public a ainsi échoué dans sa tentative de faire admettre les aveux comme étant libres et volontaires.

Me Gervais Labrecque avait fait entendre son client qui a prétendu que les policiers avaient proféré des menaces, l'avaient battu et qu'ils avaient refusé la permission de communiquer avec son avocat.

Le juge Fortin a déclaré qu'il n'avait aucune raison particulière de mettre les témoignages des policiers en doute, mais que d'autre part, le prévenu est le seul à pouvoir soutenir sa version. Il ne croit pas que ce soit la règle, ni la justice ou l'équité, de repousser les allégations du prévenu parce que son témoignage n'est pas corroboré, parce que, ajoute-t-il, les policiers n'ont pas l'habitude de lancer des invitations à personne pour interroger un suspect.

Le juge énonce le principe du droit criminel canadien qui veut que nul ne peut être tenu de collaborer à sa propre

Un Juge d'instruction

Comme citoyen, le juge Fortin écrit que pour écarter le danger réel d'injustice, ayant entendu relater des incidents et des actes de brutalité assez rares, il faudrait que les interrogatoires soient conduits par des juges d'instruction.

"Je trouve difficile de juger un homme sur une déclaration qu'il a rendue hors cour, le plus souvent alors qu'il n'est pas assisté d'un avocat et qu'il est entre les mains de policiers", écrit M. Fortin.

Assumant des fonctions quasi judiciaires, le juge d'instruction serait chargé d'entendre la requête des policiers désireux d'interroger un suspect. En l'absence des policiers, le juge d'instruction demanderait au prévenu s'il désire faire une déclaration avant de permettre l'interrogatoire en sa présence. Le suspect prêterait alors serment avant la déclaration et la lecture lui serait faite après, avant d'apposer sa signature.

Cette déclaration pourrait alors être mise en preuve à l'enquête préliminaire ou au procès et ferait preuve de son contenu à moins de contestation pour le suspect.

Cela, conclut le juge, contribuerait à améliorer l'administration de la justice.

Un Marocain accusé d'un viol attendra son enquête en prison

par Marcel COLLARD

Un Marocain accusé du viol d'une adolescente de 15 ans devra attendre son enquête préliminaire, en prison, à la suite d'une décision rendue par le juge Louis Fortin, hier, au palais de justice de Québec.

L'homme, âgé de 35 ans, demeurant à Beauport, a été mis en accusation la semaine dernière, pour avoir eu des rapports sexuels avec une adolescente, le 18 septembre, à Beauport.

Me Alain Guimond, procureur du ministère public, s'était objecté, vendredi, à la mise en liberté provisoire et il avait demandé que la preuve soit reportée à cette semaine pour soumettre un témoignage d'un fonctionnaire de l'Immigration. Ce dernier s'est présenté hier pour déclarer que le prévenu avait été

accusé et condamné à plusieurs mois de prison pour un viol et une extorsion, en 1976, en Hollande. De plus, le prévenu est sous le coup d'une ordonnance de probation expirant en 1979.

Autre refus

Le juge Fortin n'a pas voulu prendre de chances également dans le cas de Frédéric Clamagerant, de Québec, accusé de plusieurs vols par effraction, entre les mois de février et septembre 1978.

Le juge a fait état des condamnations antérieures, depuis 1972, dans le dossier du prévenu, trouvé coupable d'un délit de fuite, de possession de stupéfiants, et de vols par effraction.

"C'est la même histoire aujourd'hui, a commenté le juge, et je dois oublier les intérêts du prévenu pour sauvegarder ceux de la société."

Nouveau service d'ambulance dans les Laurentides

Les automobilistes qui empruntent les routes 175 et 169, dans le parc des Laurentides, ont maintenant un nouveau service d'ambulance à leur disposition, en cas d'accidents de la route. Ce service est situé à l'Étape, où l'Ambulance Saint-Jean maintient en permanence un véhicule pour le transport des blessés.

Les usagers de la route peuvent, en cas d'urgence, communiquer rapidement et sans frais avec ce service grâce à des cabines téléphoniques installées le long de la route. Ils n'ont qu'à signaler le "zéro" et la téléphoniste les mettra en communication avec le poste de la Sûreté du Québec de l'Étape qui transmettra l'appel aux services d'urgence.

Signalisation
Des panneaux de signalisation des cabines téléphoniques sont répartis à tous les cinq kilomètres, le long des routes du parc, et indiquent à quelle distance se trouve la prochaine cabine téléphonique.

Rappelons que, dans les cas d'accidents de la route, la Régie de l'assurance-maladie rembourse aux usagers les frais de transport d'ambulance, sur présentation d'une facture acquittée.

Ce nouveau service d'ambulance, qui fera son apparition dans les parcs de La-Vérendrye et de Chibougamau, l'an prochain, est une initiative conjointe du ministère des Affaires sociales, de la Sûreté du Québec, de l'Ambulance Saint-Jean, des ministères des Communications, du Transport, et du Tourisme, Chasse et Pêche, ainsi que de la Protection civile.

Faits divers et justice

St-Ferréol devra laisser Beaupré approvisionner en eau potable les 76 condominiums du Mont Ste-Anne

par J.-Claude RIVARD

La Corporation municipale de Saint-Ferréol-les-Neiges doit laisser la ville de Beaupré approvisionner les 76 condominiums du Mont Sainte-Anne en eau potable.

Tel est l'effet immédiat d'une injonction interlocutoire rendue par le juge Paul Lesage, de la cour supérieure.

Dans un jugement oral, celui-ci a vigoureusement blâmé la Corporation municipale de Saint-Ferréol pour avoir fermé les valves de son réseau d'aqueduc, le 13 septembre, et avoir tenté de se faire elle-même justice, face à l'impossibilité d'en venir à une entente avec Beaupré, quant au prix de vente de cette eau.

Représentée par Me Paul Bégin, la Corporation municipale de Beaupré a mis en preuve que le 15 octobre 1977, elle a adopté un règlement pour la réalisation de travaux d'aqueduc ainsi que d'égout sanitaire et pluvial, de voirie et d'éclairage, en prévision de

la construction d'une centaine de condominiums au Mont Sainte-Anne.

La résolution de même que les plans de ces travaux ont reçu les approbations préalables du ministère des Affaires municipales et du Service québécois de la protection de l'environnement.

Puis, le 9 décembre 1976, un bail emphytéotique a été signé entre le gouvernement du Québec (Mont Sainte-Anne) et les deux corporations municipales, pour faire bénéficier le Mont Sainte-Anne d'un service d'aqueduc, Saint-Ferréol fournissant l'eau et Beaupré, les conduites d'amenée.

En octobre 1977, les parties ont tenté de négocier une entente quant au prix de vente de cette eau. Ce fut sans succès. Le 25 mai 1978, Saint-Ferréol voulut presser les événements en menaçant de couper l'eau. On revint à la charge le 8 septembre 1978, avec un ultimatum affirmant qu'il y aurait fermeture des valves, à défaut d'entente, dans les 15 jours. Il n'y a pas eu d'entente. Le lendemain,

le 13 septembre, Saint-Ferréol a fait fermer les valves de son réseau d'aqueduc par son secrétaire, Jacques Pichette. Les condominiums du Mont Sainte-Anne ont été privés d'eau.

C'est à ce moment que l'on s'est adressé au juge André Desmeules, en cour supérieure, lequel a émis une ordonnance d'injonction provisoire, forçant la reprise du service d'alimentation en eau.

A son tour, le juge Paul Lesage vient de donner à cette ordonnance temporaire un

statut permanent: elle demeurera en vigueur jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur le mérite du litige.

Selon le juge Lesage, la Corporation municipale de Saint-Ferréol a agi de façon illégale, en se faisant elle-même justice, étant donné que l'article 34 de la loi sur la qualité de l'environnement stipule clairement qu'en cas de % mésentente, sur le prix de vente d'eau, les corporations municipales doivent obligatoirement s'en remettre à la commission municipa-

le qui "seule a juridiction pour en fixer le taux"

Le juge a reproché à Saint-Ferréol d'avoir mis "le couteau sous la gorge" de Beaupré pour tenter de lui faire signer une entente.

A son avis, tous les préjudices de faits et de droit font osciller la balance de la justice en faveur de Beaupré. Quant aux inconvénients présumés subis par Saint-Ferréol, le juge estime qu'il ne vaut même pas la peine d'en parler...

Chasseur arrêté pour avoir tué un loup sans permis

Un citoyen de Drummondville a été arrêté par la Sûreté du Québec, vers 20h, hier, avec à bord de son véhicule, un loup qu'il avait tué à la brunante dans la Beauce.

L'individu a été intercepé sur l'autoroute de la Beauce, à la hauteur de Breakeyville.

La chasse au loup est permise à longueur d'année, au Québec, au sud de la latitude 52 (les loups du Nouveau-Québec sont réservés aux Indiens et aux Inuit).

Le malheur, c'est que le

chasseur en herbe n'avait pas son permis sur lui.

Après vérification auprès d'un agent de conservation de la faune, le policier a relâché le Drummondvillois, non sans avoir pris en note ses nom, adresse et numéro de permis de conduire. Une sommation lui sera sans doute signifiée dans quelques jours, pour avoir enfreint la loi en ne portant pas sur lui son permis de chasse aux petits gibiers et autres espèces. L'animal a été abattu avec un fusil de calibre 12.

Deux squelettes n'ont pu être identifiés

La Sûreté du Québec n'a encore pu identifier deux squelettes découverts, lundi, dans le rang 12 à Wickham, à 80 kilomètres à l'est de Montréal. Pour le moment, l'autopsie n'aurait apporté aucun détail supplémentaire concernant le sexe, la taille et le

poids des deux corps. Des expertises seront effectuées et des études anthropométriques seront faites, ce qui en plus d'informations possibles de la part du public, permettra peut-être de découvrir l'identité des deux victimes.

UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur, telles que boeuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros.

SOC DE PORC roulé, fumé (jambon cottage complet) lb	1.79
SAUCISSE LARD et BOEUF emballage de 1 lb	1.19
CRETONS MAISON apprêtés selon les meilleures traditions, contenant de 2 lb le cont.	3.19
ROTI DE SOC et D'EPICERIE de LARD complet lb	1.25
POITRINES DE POULET bien dodues, congelées, boîte de 5 lb et plus la boîte	7.99
POULES A BOUILLIR éviscérées, Canada, cat. 'A' 5 lb et plus	.89
GROS POULETS EVICERES Canada, catégorie 'utilité' 5 lb et plus	1.19

SPECIAL STEAK T-BONE lb **\$2.69**

ROSBIF DE SURLONGE
dosses, complet lb **2.39**

GROUPE DE BOEUF COMPLETE
tant qu'il y en aura,
entre 10 et 15 lb **.89**

FILET MIGNON DE BOEUF
complet, congelé,
de 2 à 3 lb **2.99**

LANGUE DE BOEUF lb **.89**

• Commandes téléphoniques exécutées avec soin, du lundi au vendredi.
• Satisfaction pour notre clientèle à côté du magasin.
• Nous vous offrons un vaste choix de jambons préparés à la mode d'outre-mer.

Carrier & Coulet Tél.: 522-5291
345, RUE DU PONT, QUE. **BOEUF DE L'OUEST** GROS ET DETAIL

1 an déjà!
28 sept. '77/28 sept. '78



Merci aux clients qui ont fait un succès de notre première année d'existence.

A nos remerciements, nous joignons une invitation spéciale à tous ceux qui ne connaissent pas encore l'Apsara.

Le personnel

RESTAURANT APSARA

95 EST, BOUL. ST-CYRILLE

VENTE DE FERMETURE

MERCI POUR LE GRAND SUCCÈS OBTENU LORS DE LA VENTE DE FERMETURE DE LA MANUFACTURE FABRILL INC.

TOUS CEUX QUI N'ONT PU EN PROFITER ONT ENCORE TOUTE LA SEMAINE POUR LE FAIRE, LA VENTE SE TERMINANT SAMEDI LE 30 SEPTEMBRE 1978.

RABAIS DE 50% ET PLUS!

COMPLETS

2 et 3 pièces
100% laine - 34 à 46
REG. \$290 et \$350
SPECIAL

\$140

COMPLETS

3-PIECES
100% laine - 34 à 46
REG. \$199.95 à \$250
SPECIAL

\$99

VESTONS SPORT

100% laine ou polyester et laine - 36 à 46
REG. \$189.95
SPECIAL

\$25-\$35-\$50

VESTONS

EN CUIR VÉRITABLE
34 à 46
REG. \$199
SPECIAL

\$99

PALETOTS DE CUIR LONGS

avec collet en chat sauvage et doublure détachable.
Grandeurs: 34 à 46
REG. \$380
SPECIAL

\$250

PALETOTS

DE CHAT SAUVAGE
Grandeurs: 36 à 44
REG. \$1,500 à \$1,800
SPECIAL

\$1,200

PANTALONS

100% POLYESTER
Grandeurs: 30 à 44
REG. \$24.95
SPECIAL

\$12.50

50 COMPLETS

100% laine ou polyester et laine. Grandeurs désassorties.
REG. JUSQU'À \$199.95
SPECIAL

\$50

CHEMISES SPORT

imprimées, toutes grandeurs.
REG. JUSQU'À \$25
200 PETITES VESTES
sans manches, pour vous faire des ensembles.
REG. \$40 et \$50
SPECIAL

\$5

LOT DE PANTALONS

Grandeurs: 28 à 34
REG. \$35
SPECIAL

\$3

BOUTIQUE
Charles Giguère



359, DE LA COURONNE, QUEBEC
522-6001 (face au stationnement Jacques-Cartier)

Le voici le pied si doux



\$48.50
Cuir brun

Scholl Le modèle Suburban loungers

Au travail ou pour les loisirs, le modèle Suburban Loungers a été créé pour le confort de vos pieds. Une judicieuse combinaison de cuirs souples, une semelle en crêpe rugueuse et une cambrure ferme et confortable. Vos pieds méritent bien ça.



Une cambrure légèrement courbée

Scholl magasin pour le Confort des pieds
495 est, boul. Charest (Coin rue de l'Eglise) Québec 2, Tél.: 525-7949



**Le succès obtenu
avec notre vente
GROSSES RÉCOLTES
nous incite à revenir
pour une 2^{ième} semaine
avec des spéciaux
différents!**

JARDIN MÉRITE

POMMES DE TERRE
culture du Québec
Canada No 1 20 lb **.98**

RAISINS BLEUS
produit de l'Ontario
Canada No 1 panier de 2 pintes **1.19**

ORANGES "OUTSPAN"
importées de l'Afrique du Sud
gr. 138 dz **.99**

CHOUX DE BRUXELLES
culture du Québec 10 oz **.55**

RUTABAGA MOYEN
culture du Québec lb **.11**

SUCRE BLANC GRANULÉ FIN
sac 4 kg **1.44**

JUS DE TOMATES BRIGHT'S
Canada Fantaisie,
bte 19 oz **4/1.00**

SOUPE AUX TOMATES CAMPBELL'S
bte 10 oz **5/1.00**

MARGARINE MOLLE FLEISCHMANN,
format jumelé, 2/8 oz **1.08**

BISCUITS TI-COQ LIDO,
10 oz **.98**

FROMAGE VELVEETA KRAFT
16 oz **1.55**

POUDING DEL MONTE
saveurs variées, paquet 4
btes 5 oz **.98**

LAIT ÉVAPORÉ CARNATION
16 oz **.39**

DÉTERSIF EN POUDRE ARCTIC POWER,
bte 6 litres **2.58**

MÉLANGE À GÂTEAU BETTY CROCKER,
Super Moelleux, saveurs variées 18 oz **.79**

SOFTIE TOFFEE HALLOWEEN KRAFT ass.
1.2 lb **1.39** 2.5 lb **2.79**

CARAMELS HALLOWEEN KRAFT
vanille 1.2 lb **1.19** 2.5 lb **2.29**

BISCUIT SALTINES McCORMICK
16 oz **.79**

HARICOTS JAUNES COUPÉS IDÉAL
Canada Choix 19 oz **.39**

FROMAGE KRAFT Canadien
16 oz **1.68**

BISCUITS McCORMICK
Chocolat Chips 700 g **1.59**

TOAST MELBA OLD LONDON
nature 4 oz **.45**

DINER MACARONI AU FROMAGE KRAFT
7 oz **.28**

LIQUEUR DOUCE TROPIQUE SUD,
plus dépôt bte 750 ml **.25**

SIROP D'ÉRABLE PUR CITADELLE
bout. 16 oz **2.02**

MÉLANGE À PIZZA KRAFT
30 oz **1.42**

BISCUITS ARROWROOT CHRISTIE
350 g **.95**

POIS VERTS IDÉAL No. 3,
Canada Choix bte 19 oz **.55**

CHOCOLAT NEILSON
ass. 4 tablettes **.78**

LIQUEUR DOUCE COCA-COLA caisse familiale
plus dépôt 4.4 litres **1.69**

CAFÉ INSTANTANÉ MELLOW ROAST
aux cereales 8 oz **4.29**

BOUILLON DE BOEUF BOVRIL CORDIAL
16 oz **2.85**

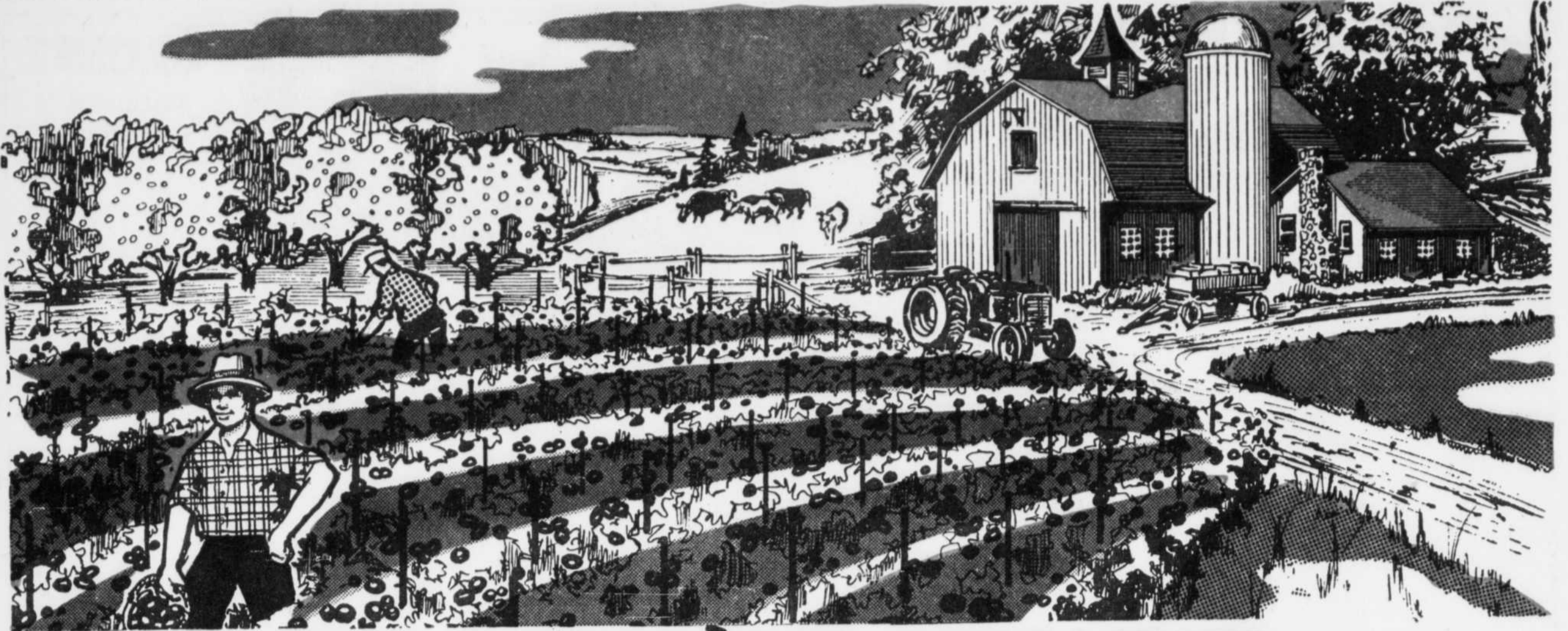
PRODUITS SURGELÉS

JUS D'ORANGE ou PAMPLEMOUSSE
concentré MINUTE MAID. **.89**
ch. 12 oz

GAUFRES RÉGULIÈRES EGGO KELLOGG'S
11 oz **.69**

A découvrir chez

PRIX EN VIGUEUR
JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1978
NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT
DE LIMITER LES QUANTITÉS

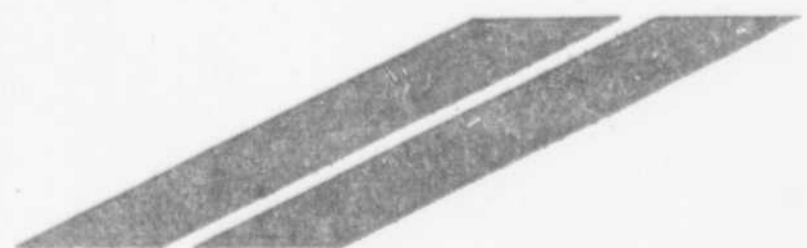


POUR UNE DEUXIÈME SEMAINE! GROSSES RECOLTES... GRANDES ÉCONOMIES...

<p>POIS VERTS DEL MONTE, Canada Fantaisie, bte 10 oz</p> <p>.27</p>	<p>PAPIER-MOUCHOIRS FACELLE ROYALE, blancs ou ass. bte 100F</p> <p>2/1.00</p>	<p>BIFTECK DE RONDE tranche entière coupe provenant de boeuf Canada, catégorie "A"</p> <p>1.78 lb</p> <p>BIFTECK OU ROSBIF pointe de surlonge coupe provenant de boeuf Canada, catégorie "A"</p> <p>2.18 lb</p>	<p>BOEUF MÉRITÉ</p> <p>BIFTECK DE SURLONGE tranche entière coupe provenant de boeuf Canada, catégorie "A"</p> <p>2.28 lb</p> <p>BIFTECK D'ALOYAU OU CÔTE D'ALOYAU bout enlevé coupe provenant de boeuf Canada, catégorie "A"</p> <p>2.78 lb</p> <p>ROSBIF DE CROUPE SILVER 2-3 lb coupe provenant de boeuf Canada, catégorie "A"</p> <p>1.78 lb</p>	
<p>DÉTERGENT LIQUIDE PALMOLIVE, 32 oz</p> <p>1.18</p>	<p>NETTOYEUR LIQUIDE FANTASTIK 24 oz</p> <p>1.18</p>	<p>BOEUF HACHÉ MAIGRE lb 1.68</p> <p>RÔTI DE PORC FRAIS désossé, roulé, partie du soc, sans perte lb 1.39</p> <p>ÉPAULE DE PORC FUMÉ METRO-RICHELIEU genre picnic 5-7 lb lb 1.09</p>	<p>BIFTECK ATTENDRI coupe provenant de boeuf Canada, catégorie "A" lb 2.38</p> <p>PÂTE CHINOIS LA BELLE FERMIERE 2 lb 2.89</p> <p>JAMBON CUIT LA BELLE FERMIERE tranché 6 oz 1.28</p> <p>TÊTE FROMAGÉE BILOPAGE 10 oz 1.05</p>	<p>MINI ROULÉS AUX OEUFS BILOPAGE 12 oz 1.89</p> <p>PÂTE AU SAUMON ROSE BILOPAGE 14 oz 1.35</p> <p>SAUCISSES FUMÉES COORSH tout boeuf 1 lb 1.38</p> <p>SALADE DE CHOUX COORSH 16 oz .75</p>
<p>PAPIER DE TOILETTE SWAN'S DOWN, ass. paquet 4 rouleaux</p> <p>1.08</p>	<p>NOURRITURE POUR CHIENS DR. BALLARD'S Morceaux boeuf, foie, boulettes de viande, ragoût de boeuf, morceaux boeuf & fromage 14 oz .35</p>	<p>PÂTES ALIMENTAIRES CATELLI lasagne 500 g .69</p> <p>SHAMPOOING GEE pour cheveux normaux, secs ou gras 350 ml 1.69</p> <p>NETTOYEUR POUR LES MAINS SNAP 1 lb 1.39</p> <p>PAPIER PLASTIQUE STRETCH N SEAL, Esso 100' .95</p>	<p>PÂTE DENTIFRICE AIM, tube 100 ml 1.09</p> <p>NOURRITURE POUR CHATS MLE MEW, saveurs variées 6 oz .23</p> <p>LAIT DE MAGNÉSIE PHILIPP'S rég. ou menthe 350 ml 1.29</p>	<p>EAU DE JAVEL LA PARISIENNE 128 oz .89</p> <p>ASSIETTES DIXIE paquet 24s 1.49</p> <p>VERRES DIXIE, pour breuvages froids, 24s .79 pour breuvages chauds, 24s 1.39</p> <p>BROSSE A DENTS PEPSODENT DE LUXE, ch. .65</p>
<p>MARGARINE dure MARY-LOU (disponible au Québec seulement) 1 lb .55</p>	<p>SOUPE HABITANT tomates-vermicelle, poulet & nouilles, poulet & riz -28 oz .58</p>	<p>NETTOYEUR POUR LES MAINS SNAP 1 lb 1.39</p>	<p>NOURRITURE POUR CHATS MLE MEW, saveurs variées 6 oz .23</p>	<p>VERRES DIXIE, pour breuvages froids, 24s .79 pour breuvages chauds, 24s 1.39</p>
<p>BISCUITS CADBURY, chocolat sandwich, finger, wafer 150 g .75</p>	<p>SAUCE À LA VIANDE CATELLI 14 oz .57</p>	<p>PAPIER PLASTIQUE STRETCH N SEAL, Esso 100' .95</p>	<p>LAIT DE MAGNÉSIE PHILIPP'S rég. ou menthe 350 ml 1.29</p>	<p>BROSSE A DENTS PEPSODENT DE LUXE, ch. .65</p>
<p>TARTINADES GRENACHE: caramel, beurre de sucre, fudge de luxe 400 g .59</p>	<p>PÂTES ALIMENTAIRES CATELLI spaghetti, spaghettini, macaroni-coupe 500 g .48</p>	<p>PAPIER PLASTIQUE STRETCH N SEAL, Esso 100' .95</p>	<p>LAIT DE MAGNÉSIE PHILIPP'S rég. ou menthe 350 ml 1.29</p>	<p>BROSSE A DENTS PEPSODENT DE LUXE, ch. .65</p>
<p>GRAINS DE CHOCOLAT CHIPITS mi-sucré 12 oz 1.79</p>	<p>PÂTES ALIMENTAIRES CATELLI spaghetti, spaghettini, macaroni-coupe 500 g .48</p>	<p>PAPIER PLASTIQUE STRETCH N SEAL, Esso 100' .95</p>	<p>LAIT DE MAGNÉSIE PHILIPP'S rég. ou menthe 350 ml 1.29</p>	<p>BROSSE A DENTS PEPSODENT DE LUXE, ch. .65</p>
<p>BOUILLON DE BOEUF OU POULET BOVRIL 20 sachets. Ch .89</p>	<p>PÂTES ALIMENTAIRES CATELLI spaghetti, spaghettini, macaroni-coupe 500 g .48</p>	<p>PAPIER PLASTIQUE STRETCH N SEAL, Esso 100' .95</p>	<p>LAIT DE MAGNÉSIE PHILIPP'S rég. ou menthe 350 ml 1.29</p>	<p>BROSSE A DENTS PEPSODENT DE LUXE, ch. .65</p>



RICHELIEU



70^{ième} VENTE anniversaire

Pollack

• Mail St-Roch seulement



ROGER BARRE AUTOS

GAGNEZ

UNE CHEVETTE '79

2 portes, automatique. Offerte par Roger Barré Automobiles.

Tirage: le 23 décembre.

Demandez un coupon-boni, avec tout achat en magasin. Découvrez si vous gagnez un prix instantané en argent, allant de \$1 à \$100

Les gagnants n'ont qu'à se présenter à la Caisse Centrale, au rez-de-chaussée, pour recevoir immédiatement leur prix. De plus, participez au tirage d'une CHEVETTE '79, le 23 décembre, en indiquant vos nom, adresse et numéro de téléphone au verso du coupon-boni.

Un achat exceptionnel!

Manteaux en nylon piqué pour dames

Très beau choix de manteaux en nylon piqué, portant la marque d'un manufacturier réputé. Modèles de coupe semi-ajustée, avec ou sans capuchon. A simple ou double boutonnage. Dames: 14-20; Demi-Tailles: 14½ - 24½. Noir, marine, bleu pâle et vieux rose.

Orig. 80.00

spécial

49.99

MANTEAUX-DAMES (Rayon 510)
Mail St-Roch, 2^e étage.



Vous épargnez

\$100.00!

Manteaux de cuir pour hommes

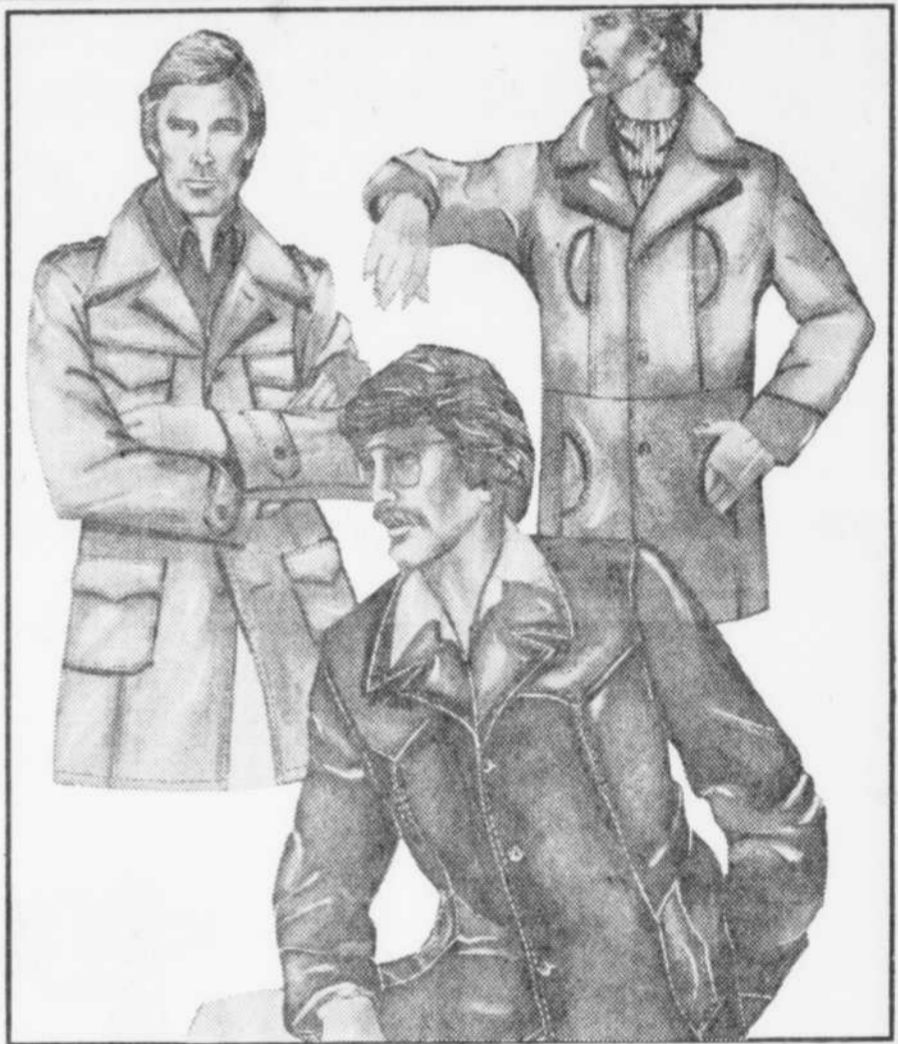
Ces trois élégants modèles, longueur trois-quarts, sont confectionnés en cuir souple "Cabretta". Ils sont pourvus d'une chaude doublure détachable, à l'intérieur. De coupe impeccable, avec poches pratiques et coutures surpiquées. Tailles 36 à 46. Noir, tan ou café.

Orig. 250.00

spécial

149.99

SPORT-HOMMES (Rayon 600)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée.



Bourses en polyuréthane

Ces sacs à main, de formats variés, ont l'apparence du cuir et ne s'égratignent pas. Plus de 15 modèles comprenant: sacs avec compartiments pratiques, poignée et bandoulière amovible. Couleurs: noir, brun, cognac, rouille, etc.

spécial 9.99

BOURSES-DAMES (Rayon 460)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée.



Ensembles de draps

"Wabasso" à prix spécial

Ces magnifiques ensembles de draps, portant une marque réputée, sont confectionnés en 50% coton/50% polyester, et n'exigent pas de repassage.

L'ensemble LIT SIMPLE comprend: 1 drap contour, 1 drap plat et 1 taie d'oreiller.

L'ensemble LIT DOUBLE et LIT QUEEN comprennent: 1 drap contour, 1 drap plat avec bordure et 2 taies d'oreillers. Ils sont disponibles en 2 motifs!

A. "Santa Monica": imprimé moderne sur fond blanc.

B. "Shadow Roses": imprimé floral

L'ensemble LIT SIMPLE
Orig. 20.00

spécial 11.99

L'ensemble LIT DOUBLE
Orig. 25.00

spécial 15.99

L'ensemble LIT QUEEN
Orig. 30.00

spécial 19.99

LITERIE (Rayon 180)
Mail St-Roch, 2^e étage.



1/2 PRIX

½ prix sur tous nos bas pour dames "Discretion"

Bas-culottes de marque réputée, avec culotte et pointes renforcées. Tailles P-M-G. Mel doré, noisette, épicé, caréasse.

Orig. 1.59

spécial ½ prix .80

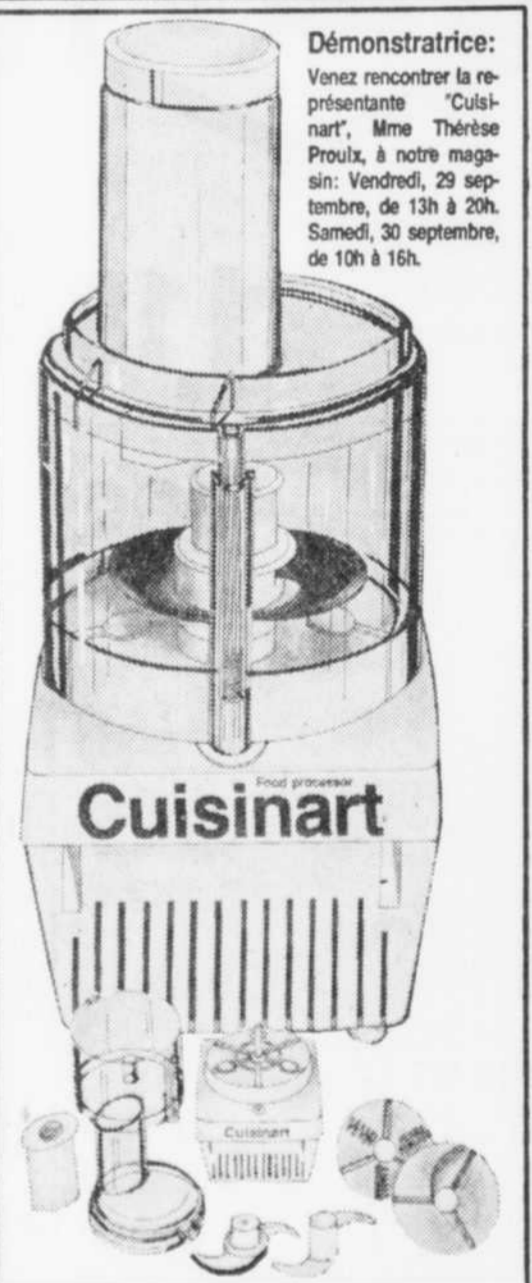
Tailles 1X-2X-3X: noisette, épicé, caréasse.

Tailles 1X-2X: mel doré.

Orig. 1.79

spécial ½ prix .90

BAS-DAMES (Rayon 370)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée.



Démonstratrice: Venez rencontrer la représentante "Cuisinart", Mme Thérèse Proulx, à notre magasin: Vendredi, 29 septembre, de 13h à 20h. Samedi, 30 septembre, de 10h à 16h.

Cuisinart, le robot de cuisine

Le Cuisinart Food Processor est une nouvelle machine révolutionnaire qui remplacera les appareils suivants: mélangeur électrique, hachoir de viande, etc. De plus, il réalise à lui seul les fonctions d'une douzaine de petits ustensiles de cuisine: couteau, pétrisseur de pâte, râpeur à choux, etc.

Orig. 179.99

spécial 149.99

Cadeaux (Rayon 750)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée.